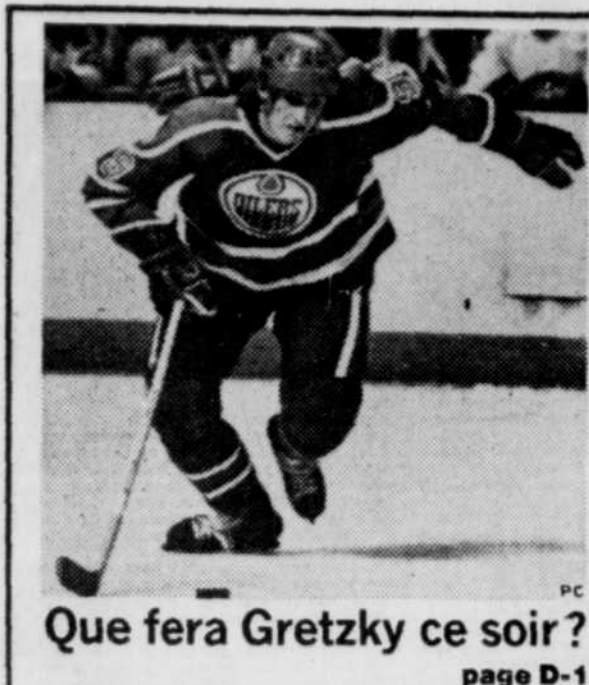




Que fera Gretzky ce soir?
page D-1

AUJOURD'HUI MERCREDI

Liste de jouets à
... ne pas acheter

page B-9

Visite du Salon
de l'agriculture

page B-3

Les taux d'intérêt
demeureront élevés

page E-1

Mme Werminlinger,
principale accusée

page A-3



Déjà les ventes de Noël!

page B-1



LE SOLEIL



85e année, no 285
176 pages 10 cahiers

DERNIÈRE ÉDITION

QUÉBEC, MERCREDI 2 DECEMBRE 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.85 • • • •
Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

Un "dégel" pour 3,000 professionnels de l'Etat

Taxis: 30 cents de plus pour le départ

par Pierre MARTEL

La Commission des transports du Québec vient de réagir au dernier budget supplémentaire du Québec et à la hausse de la taxe sur le carburant contenue dans celui-ci en accordant des hausses de tarifs pour les taxis, le transport écolier exclusif, les autobus à charte-partie (charter) et le camionnage en vrac.

Effective le 4 décembre 1981, la hausse consentie à l'industrie du taxi est de 30 cents au départ pour les voitures munies de taximètre et de 3 cents le kilomètre pour les voitures dont le prix est établi par l'odomètre (surtout en milieu rural).

Pour la région de Québec, la décision signifie que le taux de départ pour les voitures-taxis passera, à compter de vendredi, de 90 cents à \$1.20.

Par ailleurs, toujours à compter du 4 décembre, les entreprises de transport écolier exclusif (les entreprises effectuant uniquement du transport d'écolier par opposition au transport intégré) se voient accorder une augmentation de deux pour 100 sur le contrat en cours.

Quant au transport par autobus à charte-partie, la Commission des transports a pris la décision d'accorder une hausse de 2.5 pour 100 des taux actuellement en vigueur.

Profitant des audiences annuelles sur la révision des taux du ca-

Voir A-2, TAXIS



C'est le conducteur de cette luxueuse voiture qui a été tué hier soir, dans le parc des Laurentides. Autre photo en page A-2.

Le Soleil, Gilles Lafond

Dans le parc des Laurentides

Accident mortel dû au verglas

par Lucien LATULIPPE

En plus de causer un accident mortel dans le parc des Laurentides, la pluie verglaçante qui s'est mise à tomber sur la région de Québec vers minuit, la nuit dernière, a mis les policiers du secteur dans l'eau bouillante.

En l'espace de quelques minutes, les boulevards du Québec métropolitain sont devenus des patinoires qui n'ont pas tardé à se transformer en champs de bataille

tellement les accrochages se sont succédé rapidement. Les embouteillages ont également été nombreux.

La tragédie s'est produite, par ailleurs, dans le parc des Laurentides, à la hauteur du lac Desroches, vers 23h. Deux autos se sont heurtées de face et la SQ laissait entendre, à 1h la nuit dernière, qu'une personne avait perdu la vie et que plusieurs autres avaient été blessées. La victime a été identifiée comme étant Jacques

Larivée, 45 ans, du 1 rue des Bénédictines à Loretteville.

Les agents du parc ont précisé que la route 175 était légèrement glissante à l'heure de la tragédie, mais qu'elle est devenue pire par la suite, une neige mouillante s'étant mise de la partie.

Par ailleurs, dans la région de Québec, l'alerte aux épanouissements de sel et de sable avait été lancée, mais en attendant que ces véhicules prennent la route, les accidents se sont multipliés.

Les agents de la Sûreté du Québec, surtout ceux de Québec-Métro, ont vécu des minutes difficiles. Dans les limites des villes de Québec et de Sainte-Foy surtout, les policiers ont également eu fort à faire.

Heureusement, aucun accident grave n'était à déplorer. Quelques personnes ont été blessées. Des agents de la SQ ont dû pousser à bras une ambulance qui ne parvenait pas à grimper une pente conduisant à la scène d'un accident.



LE MONDE DES FONCTIONNAIRES

ghislaine rheault

Près de 3,000 professionnels à l'emploi du gouvernement du Québec sont susceptibles de s'inscrire d'ici vendredi, le 4 décembre, à des examens d'avancement de grade dans la fonction publique.

La tenue de ces examens qui font partie du plan de carrière des professionnels et qui, de ce fait, ont d'importantes répercussions sur leur niveau de traitement était gelée depuis près de deux ans. Lundi, à quatre jours de la fin de l'inscription, déjà plus de 1,400 professionnels s'y étaient inscrits. Au rythme où affluaient les demandes, on s'attendait à ce que le nombre d'inscrits dépasse largement 2,000.

Le "dégel" s'est produit le 11 novembre dernier, par suite de la publication dans la Gazette officielle des nouveaux règlements concernant la tenue des examens de changement de grade. Ces examens remplacent en effet, par suite d'une entente négociée en 1980 entre le gouvernement et le SPGQ, les anciens examens de changement de classe. Ces examens continuent cependant de régir les professionnels membres de corps d'emplois non représentés par le SPGQ.

Le gel qui durait depuis près de deux ans soulevait le mécontentement des professionnels qui se plaignaient de la "stagnation" de leur plan de carrière et du ralentissement de leur progression dans les échelles de traitement.

Conséquences

Le "dégel" entraînera au printemps, au moment où prendront effet les résultats des examens, des déboursés de quelques millions de la part du gouvernement, d'autant plus que ces changements auront un effet rétroactif de 10 mois à deux ans.

Voir A-2, DÉGEL

☐ entrevue avec le président de l'Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique page A-5

Constitution: les jeux sont faits



richard daignault à Ottawa

Vote final et décisif aux Communes aujourd'hui sur la nouvelle constitution du Canada.

Cette "loi constitutionnelle de 1981" recevra une approbation presque unanime, malgré le déferlement de critiques et de propositions d'amendement de dernière minute.

Le Sénat devra par la suite voter sur le projet avant qu'il ne soit sanctionné par le gouverneur général et transmis à Londres avec une supplique adressée à Sa Majesté britannique, la reine Elizabeth II.

Quelques accrochages sont prévus au Sénat. L'adoption finale y serait retardée jusqu'à la semaine prochaine. Un groupe de sénateurs libéraux rebelles tenteraient de faire de l'obstruction. Toutefois la majorité libérale au Sénat briserait facilement toutes les résistances.

Les jeux sont donc faits.

Quels sont les auteurs de cette nouvelle constitution?

Essentiellement, le premier ministre du Canada, Pierre Trudeau, les premiers ministres des provinces anglophones, et leurs équipes de hauts fonctionnaires. En tout peut-être cent personnes.

A dessein ou inconsciemment — l'histoire aura à démêler ça — le gouvernement du Québec dirigé par le premier ministre René Lévesque aura contribué largement à l'accord des dix

qu'il s'est empressé de dénoncer le 5 novembre.

Car l'accord des dix — le fédéral et les neuf provinces anglophones — est, dans certaines de ses parties vitales, inspiré directement de l'entente qui avait été signée le 16 avril par Lévesque et les premiers ministres des provinces maritimes (sauf le Nouveau-Brunswick) et de l'Ouest.

Une chose est certaine, la nouvelle constitution n'est plus, même dans certains aspects essentiels, la constitution de Trudeau, "le rêve de Trudeau", comme on l'a répété si longtemps. C'est un mélange, pour ne pas dire un méli-mélo de toutes sortes de vœux dont un bon nombre avaient reçu l'approbation et la signature de René Lévesque le 16 avril.

Pourquoi Ottawa s'est-il lancé dans cette aventure constitutionnelle? Pour contrer le mouvement sé-

paratiste au Québec. Trudeau a répété cela des dizaines de fois.

Le peuple a-t-il eu son mot à dire dans cette constitution? Non! Et le peuple n'aura pas la chance de dire s'il est d'accord ou en désaccord. C'était ainsi en 1867 lorsque la Confédération canadienne a été créée par les parlements canadiens et anglais. L'histoire se répètera donc.

La démocratie canadienne en est au même point, en 1981, 114 années plus tard, aussi incapable semble-t-il de se prononcer sur sa constitution qu'en 1867. C'est du moins ce qu'en ont décidé les premiers ministres du pays. La grande différence avec 1867, c'est que Québec n'est plus dans le coup.

Mais au fait, qu'est-ce qu'une constitution?

C'est la loi suprême du pays. Dans les pays démocratiques cette loi

doit concrétiser, incarner pour ainsi dire la volonté suprême du peuple. C'est pourquoi on parle d'engagements des droits et libertés des citoyens.

Cette loi constitutionnelle est protégée par la Cour suprême du pays contre toute entrave, même des parlements. Elle consacre le principe que la constitution, volonté souveraine du peuple, prime sur la volonté des législateurs.

Il en est ainsi, par exemple aux États-Unis, où la Cour suprême joue un rôle de premier plan pour la protection des droits des citoyens.

Lien ombilical coupé, mais...

Qu'en est-il en réalité de la constitution canadienne de 1981? Les ci-

Voir A-2, CONSTITUTION



On connaît
not'monde!



METRO

Nos prix spéciaux de la semaine en pages G-7 + G-8 + G-9 + G-10

DÉGEL

(Suite de la première page)

Pour un professionnel de grade 2, le passage au grade 1 peut représenter une augmentation approximative de \$2,300. Pour certaines classes d'emploi, cette augmentation peut être un peu plus élevée: ainsi, pour un architecte l'augmentation s'élève à \$2,600. Quant au professionnel de grade 3 qui passe au grade 2, cette augmentation est d'environ \$1,500.

Il serait audacieux de présumer des taux de succès de ces examens sans compter que l'Office de recrutement, responsable de l'administration de ces concours travaillera dans un terrain encore inexploité: en effet, on ne jugera plus du potentiel des professionnels qui se présenteront aux examens, comme c'était le cas pour les changements de classes mais uniquement leurs réalisations professionnelles qui seront assorties des commentaires et notations de leurs supérieurs hiérarchiques.

Cependant, les résultats des derniers examens de changement de classe tenus en 1979 peuvent fournir quelques indications: le taux de succès était relativement élevé, surtout chez les professionnels passant de la classe 3 à la classe 2: 85 pour 100 avaient subi l'examen (alors oral) avec succès alors que 55 pour 100 des candidats au passage de la classe 2 à la classe 1 avaient réussi cette étape.

D'ici 1983, on devra combler les retards mis à réaliser ces examens en raison de l'obligation prévue lors de la négociation SPGQ — gouvernement, de modifier les règles du jeu.

Les professionnels inscrits d'ici vendredi (on s'attend à dépasser les 2,000 inscrits: il s'en trouve toujours une proportion qui ne se présente pas) auront ensuite jusqu'en janvier pour présenter, à l'aide de formulaires, le dossier de leurs réalisations professionnelles.

Pour leur faciliter la tâche, l'Office du recrutement et de la sélection du personnel a mis au point un guide d'une quarantaine de pages comportant le nouveau règlement, le guide du personnel professionnel (avec exemples à l'appui) et le guide du personnel de direction chargé d'évaluer les dossiers qui seront présentés.

La mise en branle de ce processus implique un "régiment" de gestionnaires:

— on a prévu qu'environ 500 personnes siégeront sur les comités d'évaluation. On s'attend à ce que ces 500 personnes y travaillent en moyenne de 2 à 3 jours et évaluent en moyenne de 10 à 15 candidats;

— depuis le début de novembre, dès la publication du nouveau règlement dans la Gazette officielle, on a tenu des demi-journées d'information à l'intention des agents de gestion du personnel de tous les ministères concernés qui travailleront à cette opération. On a formé à cette occasion, environ 100 agents de gestion qui sont les interlocuteurs des candidats — en ce qui touche l'information — dans les ministères et organismes du gouvernement;

— les comités d'évaluation seront à l'oeuvre à Montréal et à Québec principalement. Mais il pourrait arriver qu'ils se déplacent vers d'autres centres si le nombre de candidats le justifiait;

— la procédure (à un premier niveau) ne comporte pas d'examen oral, mais un examen du dossier écrit. Mais il pourrait arriver, qu'à l'issue de l'examen, on convoque des candidats si l'étude du dossier n'est pas concluante;

— les résultats devraient être communiqués fin mars; en avril, on reprendra la même opération pour les nouveaux candidats devenus entre-temps admissibles;

— en même temps qu'on a lancé l'opération des examens de changement de grade, des examens de changement de classe (qui comportent encore un examen oral et évaluation du "potentiel") sont tenus à l'intention des membres de six autres corps d'emplois: les agents de gestion du personnel, les agents du vérificateur général, les conciliateurs, les avocats, notaires, dentistes et médecins. 250 professionnels y sont admissibles.

Actuellement, dans la fonction publique, environ 45 pour 100 des 12,000 professionnels sont déjà classés en grade 1 ou à la classe 1.

A l'Office de recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique, neuf personnes sont chargées d'administrer ces examens.



Le Soleil, Gilles Lafond

Les occupants de cette voiture ont été blessés, hier soir, lors d'une violente collision avec une autre voiture, dans le parc des Laurentides.

CONSTITUTION

(Suite de la première page)

toyens obtiennent leurs droits, juridiquement, par le biais du monarque britannique, comme en 1867.

Mais une fois la constitution ratifiée au Canada, l'autorité suprême sera la reine du Canada. Le lion ombilical qui attachait toujours Londres à Ottawa sera coupé. Les Parlements fédéral et provinciaux du Canada n'auront plus jamais à se présenter à Londres pour faire des changements constitutionnels.

Le système monarchique lui-même sera dans la nouvelle constitution. Il y est même enchaîné plus fortement que dans la constitution de 1867. C'est là un des aspects étonnants de l'entente signée par Lévesque le 16 avril, repris mot à mot dans la nouvelle constitution.

Qu'en est-il de la constitution elle-même?

Elle est composée des parties suivantes: (1) la charte canadienne des droits et libertés; (2) le principe de la péréquation pour redistribuer la richesse; (3) la formule d'amendement de la constitution; (4) les modifications à la constitution de 1867 dans le domaine des ressources.

Dans la charte des droits se retrouvent les questions controversées des droits à la libre circulation des citoyens, du droit à l'enseignement dans la langue française ou anglaise dans les provinces où les francophones ou les anglophones sont en minorité, de l'égalité des sexes, et enfin des droits existants des autochtones.

Plusieurs clauses de la charte des droits sont assujetties au droit des provinces de déroger par voie législative à la nouvelle constitution. Cela veut dire qu'en pratique les droits ne seront pas les mêmes partout au Canada.

Par contre les droits linguistiques enchaînés ne peuvent faire exception

et deviennent immuables à moins d'amendements constitutionnels futurs.

Amendements

La formule d'amendement prévoit que sept provinces représentant 50 pour 100 de la population pourront modifier la constitution du Canada. Cette situation inquiète plusieurs constitutionnalistes canadiens-français. Québec pourrait toujours se retirer de certains programmes fédéraux mais n'obtiendrait compensation que dans le cas où ceux-ci relèvent de l'éducation ou de domaines culturels.

Le gouvernement du Québec doit demander aux tribunaux d'ici peu si le Québec jouit toujours d'un droit de veto sur les amendements constitutionnels. Trudeau n'a pas voulu donner son opinion, affirmant que les tribunaux trancheraient.

Dans le domaine des ressources naturelles les provinces se voient accordées des droits qui font l'accord général.

Enfin le gouvernement central s'est assuré, dans la nouvelle constitution, d'un droit ultime de veto qui consacrerait son autorité suprême.

Londres pour sa part ne voit plus d'objection à la constitution de 1981 étant donné que neuf des provinces du Canada se sont entendues avec Ottawa.

Cela ne veut pas dire que certains députés anglais ne feront pas des discours de protestations au nom du Québec ou des autochtones ou de d'autres groupes. Cela veut dire que pour Londres il y a maintenant un consensus et que le parlement doit consacrer l'entente des dix.

Avec la monarchie doublement enchaînée dans la nouvelle constitution du Canada, Londres hésitera avant de faire trop de chichi.

TAXIS

(Suite de la première page)

mionnage en vrac, la Commission des transports du Québec a rendu mardi une décision "instantanée" eu égard aux augmentations récentes du coût du carburant.

Rappelons que le gouvernement du Québec, à la suite du dépôt du budget supplémentaire du ministre Parizeau, le 17 novembre 1981, adoptait les jours suivants un décret permettant à la Commission des transports d'agir "instantanément" (dans les plus brefs délais) dans la modification des tarifs de transport lorsqu'il y a augmentation du prix du carburant.

Or, dès le début des audiences d'hier, jugeant impérieux et dans l'intérêt public de s'attarder d'abord et avant tout à la question de prix du carburant, la commission a autorisé

des surcharges effectives à compter du 1er décembre 1981.

Ainsi, pour toutes les régions et pour toutes les matières auxquelles s'appliquent des taux horaires, la surcharge sera de 4 pour 100 pour les véhicules à deux essieux, de 4,5 pour 100 pour les véhicules à trois essieux et de 5 pour 100 pour les véhicules de plus de trois essieux.

En outre, pour toutes les régions et pour toutes les matières lorsque le transport en charge sera effectué à l'intérieur de 0 à 20,9 kilomètres, la surcharge sera de 4,5 pour 100, de 30 à 64,9 km, la surcharge sera de 5 pour 100. Pour des distances de 65 à 159,9 km et de 160 km et plus, les surcharges respectives seront 5,5 et 7 pour 100.

Vols à main armée à Québec

La Banque Nationale du Canada, située au 2,100 boulevard Lelièvre, à Québec, a été la scène d'un vol à main armée, hier, vers 14h55.

Trois individus, portant perruque et verres fumés, ont tenu clients et employés en respect avec des armes à feu. Ils ont menacé d'ouvrir le feu si quelqu'un bougeait et ils ont pillé plusieurs caisses. Le montant dérobé n'a pas été révélé.

La police a été informée qu'un quatrième individu attendait dans une auto garée près de la banque. Le véhicule serait une Ford LTD.

Un autre hold-up au couteau a eu lieu, hier soir. Cette fois, c'est la tabagie Elite, située au 303 est, rue Saint-Joseph, qui a été dévalisée par un individu plutôt jeune. Le montant est évalué à \$50.

A Charlesbourg

De son côté, la police de Charlesbourg fait part d'une tentative de vol qualifié au bureau de location de Place des Seigneurs.

Deux individus, un grand et un petit, ont menacé la secrétaire avec une arme à feu, lui réclamant l'argent des loyers encaissés, hier. Il était 13h10 et, malheureusement pour eux, le dépôt avait déjà été effectué.

Les deux voleurs portaient un passe-montagne comme déguisement. Ils n'ont pas insisté et ils ont pris la fuite en auto.

le mot du jour

Contraction

On ne voyait presque plus l'anglicisme "contracteur" (contractor) mais il vient de faire une apparition. Pour ceux qui pourraient encore l'ignorer, le mot français est entrepreneur.

Pierre BELLEAU

LA QUOTIDIENNE

0-8-8

(tirage de mardi)

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi 8h30 à 19h30

Samedi 9h30 à 13h30

647-3233

647-3394

RENSEIGNEMENTS

REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

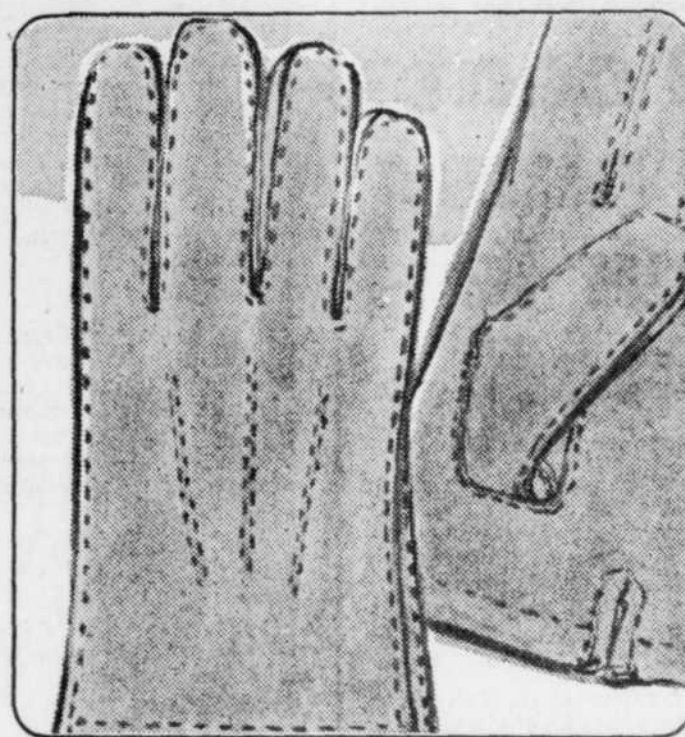
C'EST NOËL CHEZ SIMONS



LE PULL COL ROULÉ

12.99

à enfiler sous toutes les tenues de sport, le pull à col roulé, soyeux mélange de coton et polyester, marine, ivoire, blanc, rouge, bordeaux. rég. \$16.

la maison **simons**

GANTS EN VACHETTE

12.99

gants en peau de vachette avec surpiqûres, doublure en tricot de laine et coton, brun ou taupe. 8 1/2 à 10 1/2. rég. \$15.

commandes postales acceptées.

la maison **simons**

LA CHEMISE POLO OUATINÉE

la chemise polo en mélange 50% coton et 50% polyester ouatiné, col de tricot blanc, choix de rouge, marine, beige, bordeaux, kaki, gris, blanc, vert, p.m.g. \$26.

la maison **simons**

VENTE DE PARKAS POIDS PLUME

149.95

parkas de toile doublées de duvet et plumes de canard, kaki, gris, beige, 36 à 44. rég. \$165.

la maison **simons**

magasinez à nos trois magasins: québec, place ste-foy, galeries de la capitale jeudi et vendredi jusqu'à 21 hres. samedi jusqu'à 17 hres.



M. John Magown, l'époux de l'une des quatre femmes arrêtées au Guatemala, tient la photographie de sa fille Marie-Claude qui a été adoptée au Brésil.

Incarcérées au Guatemala

Les Québécoises seraient accusées de trafic d'enfants

Par Michel TRUCHON

La Québécoise Diane Wermlinger est identifiée par l'Associated Press, dans une dépêche en provenance de Guatemala City, comme la principale accusée, avec l'avocat guatémaltèque Mullet-Lessieur, dans l'affaire d'adoption d'enfants.

"C'est impossible! Je connais ma femme. Jamais elle n'aurait fait de trafic d'enfants..." s'est écrié hier soir M. Louis Wermlinger en prenant connaissance de la nouvelle.

Le jeune homme atterré a tout fait pour obtenir une communication téléphonique avec le Guatemala mais il n'a obtenu aucune réponse. Il est sans nouvelle directe de son épouse depuis plus d'une semaine maintenant.

Depuis l'arrestation de quatre Québécoises quelques heures avant leur retour au pays la semaine dernière, Louis Wermlinger vit les affres de l'inquiétude, d'autant plus que les nouvelles se font de plus en plus contradictoires.

Nouvelle accusation

Hier soir, une dépêche de la Presse canadienne en provenance de Montréal citait un porte-parole du ministère des

Affaires extérieures à Ottawa à l'effet que Mmes Wermlinger, Monique Magown, Lise Francoeur et Simone Bédard devraient comparaître devant la justice guatémaltèque pour répondre aux accusations d'avoir tenté d'adopter illégalement cinq enfants. La décision aurait été prise hier par un tribunal de ce pays d'Amérique centrale.

Le porte-parole canadien ajoutait qu'il était probable qu'une des Québécoises soit accusée d'avoir falsifié des documents et que les trois autres soient considérées comme complices.

Le fonctionnaire ajoutait que le nom de la principale accusée n'avait pas encore été mentionné et qu'il était également possible que les quatre Québécoises puissent obtenir une libération conditionnelle.

Dans les jours ayant suivi l'arrestation, la police parlait de trafic d'enfants. Puis, un juge de paix aurait rejeté cette dénonciation et déferé les quatre Québécoises à une instance supérieure sous l'accusation d'avoir bénéficié d'un acte illégal posé par une tierce personne.

Mais, il faut en croire les agences de presse, la situation est complètement retournée et les quatre femmes sont de

nouvelles accusées d'adoption illégale. Cette accusation est également portée contre les cinq mères naturelles et contre l'avocat guatémaltèque Edmond Mullet-Lessieur, lequel était chargé de la préparation des papiers légaux au Guatemala.

Pas d'argent

Les mères des cinq enfants (quatre garçons de moins d'un an et un de trois ans et demi) avaient déclaré à la télévision guatémaltèque, à la suite de l'audience de jeudi dernier, qu'elles n'avaient pas reçu d'argent et qu'elles avaient confié leurs fils pour adoption parce qu'elles étaient trop pauvres pour assurer leur subsistance.

Mais un juge a cité Diane Wermlinger et Mullet-Lessieur à leur procès pour avoir arrangé la prétendue vente d'enfants dénoncée par la police. Même à titre de complices, s'il faut en croire l'Associated Press, les trois autres Québécoises sont passibles de la même condamnation, soit de deux à six ans de prison.

L'audience préliminaire pourrait se terminer dans une quinzaine de jours.

Affaire politique

L'avocat-notaire Edmond Mullet-Lessieur est le secrétaire du Parti du renouveau national, lequel appuie le candidat du Parti démocrate-chrétien aux prochaines élections présidentielles.

Un porte-parole de ce dernier parti a dénoncé toute l'affaire de l'adoption d'enfants comme un complot visant à discréditer l'opposition.

Par ailleurs le seul fonctionnaire canadien encore en poste au consulat de Guatemala City risque d'être rappelé d'ici peu par Ottawa.

Un porte-parole fédéral a en effet souligné que les autres membres du consulat avaient été évacués le mois dernier à la suite de menaces de mort proférées par des extrémistes d'extrême droite. Le Canada avait attisé la colère de ces extrémistes, en septembre, quand il avait demandé un complément d'enquête sur la mort d'un missionnaire laïc québécois au Guatemala, abattu avec cinq autres personnes lors d'une fusillade avec la police de Guatemala City.

Un fonctionnaire canadien en poste à Mexico a fait savoir que sous plusieurs aspects c'est pire au Guatemala qu'à El Salvador.

Charlesbourg: peu de parents pour parler drogue

par Damien GAGNON

A peine 80 parents ont assisté, hier soir, en l'auditorium de la polyvalente de Charlesbourg au forum sur la consommation d'alcool et de drogues chez les jeunes.

Pourtant, une enquête menée en novembre 1980 chez les étudiants de la polyvalente de Charlesbourg indique que sur les quelque 2,323 jeunes qui ont répondu, 500 consomment régulièrement de l'alcool, 400 des drogues légères et 80 des drogues fortes.

Cette maigre assistance a fait dire à une personne-ressource, ex-adepte d'alcool et de drogues, M. Jacques Ruest, que les parents avaient vraiment perdu le goût de dialoguer avec leurs enfants.

Deux étudiants de 14 ans ont quitté la salle en maugréant que les parents passent leur temps à "chialer" et ils ne sont même pas intéressés à se déplacer pour s'informer.

Ce n'est pas la publicité qui a fait défaut, ont fait remarquer des parents. LE SOLEIL a publié en primeur dans son édition de samedi dernier les résultats de l'enquête sur la consommation d'alcool et des drogues chez les étudiants de la polyvalente et au cours des deux derniers jours, la radio et la télévision ont annoncé à plusieurs reprises la tenue de ce forum à l'intention des parents.

Appelée à donner ses commentaires, la présidente du comité d'école, Mme Huguette Roy, a souligné qu'elle était déçue de l'assistance mais pas tellement surprise. Il n'est jamais facile de déplacer les parents quelle que soit l'importance du sujet traité.

Ce forum avait été organisé spécialement à l'intention des parents par le comité d'école et les services de consultation de la polyvalente.

Des personnes-ressources se sont déplacées pour répondre aux interrogations des parents. Outre M. Ruest, les organisateurs de la soirée avaient invité M. André Renaud, policier-jeunesse de la ville de Charlesbourg, M. Charles-Yvan Desrochers, travailleur social à l'hôpital Saint-François-d'Assise et M. Marc Grenier, responsable du programme de santé mentale à l'hôpital de l'Enfant-Jésus.

Les interventions

Malgré la faible assistance, l'échange entre les personnes-ressources et les parents a duré près de trois heures et il a donné lieu à des opinions différentes face au problème de la consommation d'alcool et de drogues chez les jeunes.

On s'est demandé entre autre, si ce n'est pas la famille qui est déshumanisée plutôt que l'école, puisque c'est à la maison qu'il n'y a vraiment pas de dialogue entre les adultes et les jeunes.

André Renaud a souligné que son travail à titre de policier-jeunesse vise à prévenir et à diminuer la consommation d'alcool et de drogues chez les jeunes ainsi que les délits.

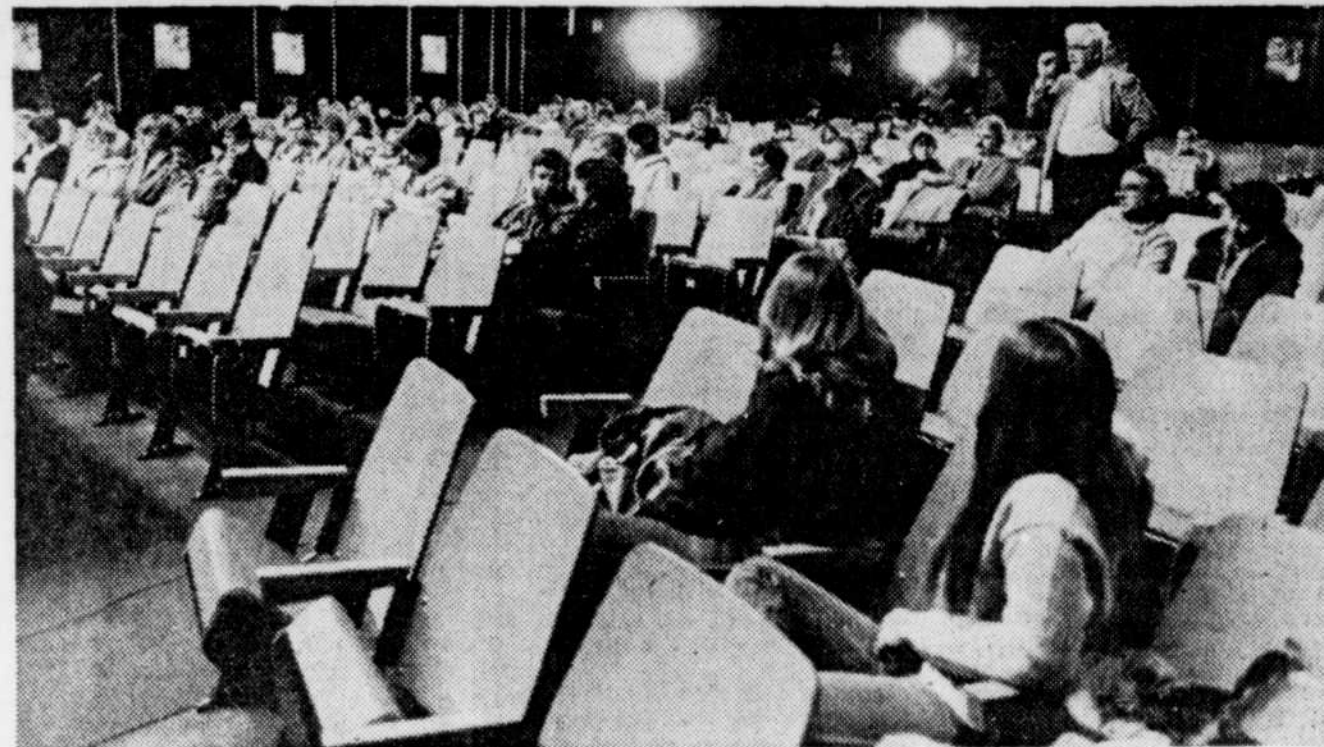
Selon M. Desrochers, travailleur social, le jeune qui prend de la drogue est un jeune comme les autres. "Il faut éviter de paniquer devant le problème. La majorité des jeunes ne sont que des expérimentateurs. Le jeune doit

être compris. Il faut dialoguer avec lui, avoir un esprit d'ouverture."

Marc Grenier estime que le jeune est le mieux placé pour s'aider. Ensuite vient le secours des parents et des professionnels. "Bien souvent, la manière de vivre à la maison est déterminante pour la consommation d'alcool et de drogues. Si le père ou la mère prend de l'alcool ou des pilules pour faire face au stress de la vie, il y a des chances que l'enfant ait tendance à prendre des drogues devant les difficultés rencontrées. Les jeunes n'aiment pas qu'on les aide. Ils veulent qu'on les écoute, ils détestent l'attitude autoritaire."

Jacques Ruest avoue avoir commencé à prendre de l'alcool parce qu'il cherchait un moyen de se sentir bien dans sa peau, d'établir des contacts avec les autres. J'aimais m'enivrer parce que je pouvais m'exprimer. Il m'a fallu beaucoup de patience et de confiance pour m'en sortir et aussi l'aide d'amis. Le problème est en dedans de nous. Il ne se termine pas avec l'arrêt de la consommation. Il commence.

M. Roger Roussel, père d'un enfant de 12 ans: à l'école, l'éducation devrait être parallèle à l'instruction. Le jeune devrait savoir ce que sont les drogues. Le grand mal de notre société c'est de décider pour les autres ce qui est bon et ce qui n'est pas bon. Il faut apprendre à l'enfant à s'autodiscipliner et non pas lui imposer une discipline. Pour vivre en harmonie il ne faut pas avoir peur.



Le Soleil, Yvon Mongrain

A peine 80 parents ont assisté au forum sur la consommation d'alcool et de drogues chez les jeunes qui se tenait, hier soir, à la polyvalente de Charlesbourg. Il faut apprendre aux jeunes à bien consommer a soutenu M. Roger Roussel que l'on aperçoit au micro.

Des interventions bien différentes

Dans le domaine de l'utilisation des drogues, il faut savoir comment les utiliser pour rester en santé, apprendre à être bien dans sa peau, apprendre à bien consommer.

• • •

Jacques Dombrowski, professeur depuis 15 ans: je suis totalement en désaccord avec les méthodes douces. Tu as volé, tu as pris de la drogue, ce n'est pas grave

c'est l'expérience de la vie. Je suis contre ce langage, contre le "flattage" sur le sens du poil. Le jeune a besoin d'une autorité. Il a beau mesurer 6 pieds, il n'a que 15 ans. Il ne faut pas le prendre pour un adulte. Il ne faut pas avoir peur de le punir si cela est pour son bien. Il faut être ferme tout en étant digne.

• • •

Stéphanie Brodeur, étudiante

de 14 ans: à l'intérieur de programmes d'enseignement, l'école devrait renseigner les jeunes sur les drogues, leur contenu, leurs effets. La décision d'en prendre ou de ne pas en consommer relève de chacun. Il faut amener l'étudiant à être capable de choisir lui-même. Bien des parents ne veulent rien savoir et ils deviennent furieux lorsqu'ils apprennent que leur enfant consomme de la drogue.

Mousse d'urée

Ottawa se reconnaît moralement responsable

OTTAWA (PC) — Les tiers des maisons isolées à la mousse d'urée-formol qui laissent échapper des émanations inférieures à la norme établie (une partie par million) occasionnent quand même des problèmes de santé pour les occupants et près de 13 pour 100 des maisons recensées dépassent la norme établie, selon les résultats partiels de tests effectués au Québec par le Centre d'information et de coordination fédérale sur la MIUF (mousse isolante à l'urée-formol), résultats rendus publics hier par le ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet.

Changeant radicalement son approche et se défendant d'avoir eu une attitude méprisante à l'égard des personnes aux prises avec la mousse, le ministre a d'ailleurs reconnu que ce ne sont plus les normes mais bien les problèmes de santé rencontrés par les victimes de la MIUF qui serviront de critères dans les mesures d'aide que préconisera bientôt le gouvernement fédéral.

Cette prise de position satisfait ainsi à l'une des dix demandes de la Fédération des comités de victimes de la mousse d'urée qui avait hier, pour la première fois, l'occasion de rencontrer le ministre responsable de ce dossier à Ottawa. Au terme de cette réunion à huis-clos, M. Ouellet a estimé que la discussion avait été positive et qu'une nouvelle rencontre doit avoir lieu dans une quinzaine de jours, soit après que le ministre aura, le 10 décembre, soumis au

conseil des ministres un plan pour venir en aide aux victimes de la MIUF.

Plan secret

Que contiendra ce plan? Le moins que l'on puisse dire, c'est que le ministre n'a pas été très explicite à cet égard, se bornant à affirmer que le gouvernement se reconnaît une responsabilité morale dans ce dossier, sans toutefois endosser une responsabilité de nature juridique. Cette obligation morale, le ministre veut

également la faire partager avec les gouvernements provinciaux et leur faire payer une partie de la note, probablement dans une proportion de 50 pour 100.

A cet égard, M. Ouellet a indiqué qu'il refuserait de défrayer en totalité la note que

pourrait lui faire parvenir le ministre québécois Tardif, comme ce dernier l'a fait savoir dernièrement, à la suite de la mise sur pied du plan québécois d'aide aux victimes de la MIUF.

Reconnaissant implicitement que le gouvernement fédéral n'a

avait pas jusqu'à présent à son dossier beaucoup de mesures d'aide directe aux victimes de la MIUF, le ministre Ouellet a admis que les gens avaient dû s'aider eux-mêmes et se regrouper en comités pour qu'une action politique soit initiée.

En attendant les me-

sures de soutien qui viendront d'Ottawa, le ministre a suggéré aux victimes de la MIUF de ne pas prendre de décisions précipitées quant à l'enlèvement pur et simple de la mousse des murs de leur demeure, donnant à penser que les travaux du Conseil national de la recherche

du Canada actuellement en cours portent sur des solutions qui viseraient à neutraliser l'action de la mousse sans recourir à son éradication. Si tel était le cas, la demande principale de la Fédération des comités de victimes de la mousse d'urée serait loin d'être satisfaite.

BOUTONS

Des boutons que vous aimez. Pour des vêtements que vous aimez. Entièrement faits main: faïence, grès, porcelaine, etc.

Marka

Salon des Artisans, Kiosque 87-88
Boutique l'Omniinter
61½, Petit Champlain, Québec
Tél.: 962-1971 ou 653-4858

ASSURANCES

Sommes acheteur de bureaux de courtiers d'assurances générales, de volume de \$100,000 et plus.

Si intéressé, écrire à:

DEPT 5080
Le Soleil Limitée
390, St-Vallier est
Québec, Qué., G1K 7J6



REPRISE DE FINANCE

Région de Québec, rive-sud, 2 milles de la route 20.
BÂTIMENT: Usine avec bureau 10 000 pi. ca., construction en 1974.
12 6. Hanteur libre, chauffage, isolée.
TERRAIN: 117 000 pi. ca., zone industrielle

PRIX DE LIQUIDATION

FINANCEMENT POSSIBLE
Contactez: Lionel Martin (418) 685-2177

AUJOURD'HUI

Voyez les cahiers publicitaires de

● SEARS

● STEINBERG

INSERES DANS CETTE EDITION

EMPLOYEURS

Jeune homme, 26 ans, désire travail. Peut faire tâches administratives.

627-3751

LE SOLEIL

BONNE LECTURE
QUOTIDIENNE
POUR TOUS...
ABONNEZ-VOUS!
647-3333

Maintenant 2 succursales

GEORGES A. DUGAL

OPTICIEN
D'ORDONNANCES

GALERIES CHARLESBOURG 627-3482
519, 3e AVENUE 522-8296

Grand choix de montures, verres de contact, yeux artificiels.

A LOUER

60 x 150, dans un local situé sur la rive sud, très près de l'autoroute 20. Aussi, entrepôt 60 x 90.

831-3441

REMY BEAULIEU

& ASSOCIES

DOCTEURS EN OPTOMETRIE

Examen de la vue — Lunettes — Verres de contact

Tél.: 524-8417

376, DU ROI, SUITE 308

QUEBEC G1K 2W6

(en haut de la Société des Alcools)

Cinq saisons dans la vie d'un peintre Claude LeSauter

Un livre sur l'art accompagné d'une lithographie originale. Texte de Georges Dor.

L'artiste et l'auteur signeront leur ouvrage le samedi 5 décembre de 10h30 à 16 heures

LIBRAIRIE VAUGEOIS
1354, Maguire, Sillery

Tél.: 681-0254

Des caisses à redresser et relancer



gilles lesage

Le plan de relance des caisses d'entraide économique vient de recevoir le coup de pouce législatif dont il avait besoin. Présenté par le ministre des Institutions financières, M. Parizeau, le projet de loi 40 permet la transformation des caisses en sociétés (entreprises à capital-actions), ainsi que le prévoit le "plan Dugal", du nom du nouveau président du mouvement "coopératif" d'Alma. Québec donne ainsi une assise légale, juridique, au plan d'urgence; s'il est approuvé par les membres, le 30 janvier prochain, il suscitera un manque à gagner de quelque \$100 millions pour le Trésor québécois.

Ainsi donc, deux des quatre principaux partenaires ont clairement affiché leurs couleurs. Appelés à la rescousse d'un bateau en péril, surtout à cause de la vague des hauts taux d'intérêt du début de l'été, les nouveaux dirigeants de la fédération mettent de l'avant des mesures radicales: si capitalistes soient-elles, elles n'en sont pas moins aptes à sauver un mouvement essentiel, qui a pris des risques que personne d'autre ne voulait prendre au Québec depuis vingt ans. Pour sa part, le gouvernement, en aidant, contrôlant et surveillant, donne l'assurance aux 300.000 membres et plus que leur \$1,3 milliard ne s'envolera pas en fumée ou sous le vent de la panique.

Mais ce n'est qu'une solution parmi d'autres. Il appartient aux membres eux-mêmes de les étudier à fond, d'en discuter et d'en disposer à leur guise.

Ici et là, des dissidents s'expriment, comme ils en ont le droit le plus strict. Mais il ne leur suffit pas de maugréer et de grommeler. Ils doivent de toute urgence proposer d'autres solutions, s'ils en ont. Mais qu'ils prennent garde, en voulant récupérer à tout prix leur épargne, de tuer un mouvement vital et de réduire à la faillite des centaines de petites et moyennes entreprises. Une liquidation pure et simple serait catastrophique, aussi et peut-être surtout pour les petits épargnants.

Il importe par ailleurs qu'un autre partenaire, silencieux à ce jour, se fasse enfin entendre. Il s'agit, bien sûr, du Mouvement Desjardins. A la fin de septembre, M. Dugal a soumis une proposition d'association des caisses d'entraide (ramenées de 75 à 50 seulement) avec le Crédit industriel Desjardins, filiale du Mouvement Desjardins dans le secteur du crédit industriel et commercial. Basé sur la protection et la conservation de l'épargne régionale, le projet a notamment le mérite de mettre fin à une division qui ne se justifie pas dans l'intérêt global du Québec. Associés ou fusionnés, les deux mouvements pourraient offrir des services financiers complets aux Québécois et devenir d'emblée la première institution financière du Québec. La perspective est d'autant plus séduisante qu'il faut mettre fin au scandale de coopérateurs qui ne peuvent coopérer entre eux surtout, à l'heure de la concurrence féroce et de la rentabilité fragile.

Le président du Mouvement Desjardins, M. Raymond Blais, a peut-être en réserve une alternative plus alléchante, qui ne l'obligerait pas à payer pour les pots cassés, tout en assurant la vocation originale des sociétés d'entraide.

Le gouvernement fait sa large part pour consolider et relancer les caisses d'entraide, ce qui devrait rassurer les épargnants. En raison de ses assises solides, le Mouvement Desjardins peut aussi participer activement au développement économique régional, le fer de lance de sociétés d'entraide qui ont besoin de souffle, de vigueur et de rigueur.



bloc-notes

Défi de la qualité du poisson



jacques dumais

Dans le tohu-bohu sessionnel de l'approche des Fêtes, le ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, n'a pas tout à fait noyé le poisson.

Son projet de loi 36 et une litanie successive de 125 règlements feront en sorte d'éliminer la "scrap" de nos assiettes en termes de produits marins pour consommation intérieure ou extérieure. Trois ans après les vian- des, vingt ans après le lait, il était grand temps de s'attaquer au poisson avarié devenu la risée sur le

marché international et qui aurait conduit notre industrie des pêches à sa perte.

Au vrai, le ministre ne pouvait plus différer son grand ménage, lui qui a comme leitmotiv de "Nourrir le Québec". Car il faut d'abord le bien nourrir! Et à la suite d'une enquête du SOLEIL, il y a deux ans, sur les techniques archaïques et dégoûtantes utilisées pour la capture du poisson chez nous, une telle éventualité apparaissait souverainement utopique.

M. Garon a cependant manifesté une volonté d'action remarquable dans ce dossier, allant chercher, par des expertises, colloques et d'autres démarches, les appuis essentiels et les consensus préalables à l'élaboration d'une politique ardue mais nécessaire.

Bien sûr, la manipulation améliorée des produits de la mer nécessitera un changement radical d'habitudes séculaires acquises de la base au sommet de l'industrie. Elle commandera, du même souffle, une concertation fédérale-provinciale plus active.

Personne n'a à se glorifier dans l'Est canadien que nos captures se vendent \$0,60 de moins la livre parce qu'elles sont de qualité inférieure aux produits américains, européens ou scandinaves. Le projet de loi no 36 fixe l'échéance à 1985 pour relever concrètement le défi de l'excellence. Il est quand même regrettable de constater que tant d'intervenants privés aient attendu que l'Etat intervienne avant de reconnaître les vices de parier sur la quantité plutôt que sur la qualité de poissons capturés.

Pour un changement à la CUQ



claudio masson

La bonne personne, à la bonne place, au bon moment.

C'est là un principe idéal de saine gestion qui n'est pas toujours facilement réalisable dans l'entreprise privée et encore moins dans le secteur public.

Le poste de directeur général d'un organisme aussi important que la Communauté urbaine de Québec constitue une fonction délicate, stratégique, influente.

Tout en s'occupant de l'administration quotidienne et de la permanence de ce gouvernement intermunicipal, le directeur général doit réussir le tour de force de concilier les vues des élus et

des fonctionnaires, les objectifs politiques des maires et des conseillers de 13 municipalités et le travail professionnel des cadres et des employés réguliers de la CUQ.

C'est là tout un défi que n'a pas réussi à réaliser après plus de deux ans l'actuel directeur général, M. Gaston Meunier.

Depuis le jour de son entrée en fonction, le 1er juillet 1979, parrainé par l'ex-maire de Beaufort, M. Marcel Bédard, jusqu'au moment de son départ pour une absence indéterminée, il a été question de réorganisation, de restructuration, de réévaluation, de réforme, de nouveau départ mais le malaise n'a jamais cessé à l'intérieur des murs de la CUQ.

Encore cet automne, une firme spécialisée soumettait les résultats de son étude pour tenter d'améliorer la situation de l'administration de cet organisme ré-

gional. Les cadres supérieurs, peu heureux, ont soumis un contre-rapport.

C'est encore l'insatisfaction professionnelle, le désabusement face aux défis à réaliser, le mécontentement à la source dans les relations humaines et de travail, un climat de tension et de conflits de personnalité.

La désormais célèbre "affaire Doyon" n'avait été qu'une illustration d'un malaise beaucoup plus profond, beaucoup plus fondamental, qui dure toujours.

Dans ces conditions, M. Meunier doit quitter définitivement son poste de directeur général de la CUQ. Mais, avant de se précipiter pour lui trouver un remplaçant, les élus doivent s'interroger sur leurs propres agissements et sur leur réelle volonté d'améliorer la situation pourrie qui existe à l'heure actuelle.

le régional La fusion forcée!

Le ministre Lucien Lessard vient d'offrir son cadeau du Jour de l'An aux citoyens de Baie-Comeau et Haute-ri- ve dans sa circonscription de Saguenay: ces deux villes n'en feront plus qu'une à partir du 1er janvier 1982.

Le projet de loi 37 déposé lundi à l'Assemblée nationale prévoit jusqu'aux modalités de cette fusion forcée: comité provisoire, jour du scrutin, lieu et heure des réunions, etc.

Idéalement, la fusion de ces villes devrait un jour mettre fin à une vieille rivalité qui empoisonne depuis trop longtemps le climat politique de cette région. Mais pourquoi le gouvernement, inspiré dans ce cas par M. Lessard, veut-il précipiter les choses? Où est l'urgence?

Baie-Comeau, fondée il y a 45 ans, compte 13.000 citoyens. Une ville prospère avec ses usines de Reynolds et de papier QNS, dirigée par un maire bagarreur, Henry Leonard, réputé contre la fusion.

Haute-ri- ve, ville institutionnelle et de services, réunit 15.000 personnes. Fondée il y a 30 ans par Mgr N.-A. Labrie qui n'obtenait pas de la QNS un terrain pour bâtir l'évêché et une cathédrale, cette ville est dirigée maintenant par un maire péquiste, Maurice Boutin, surtout favorable à la fusion parce que la dernière réforme de la fiscalité municipale n'avantage pas sa municipalité.

Ces deux villes, à 10 km l'une de l'autre, ont vécu des querelles célèbres sur la vocation des hôpitaux régionaux, l'emplacement du parc industriel, et sur la répartition d'autres services. Il y a une station de radio dans chaque ville.

Des tentatives pour une fusion, dans le passé, ont toujours avorté. Aujourd'hui, devant le projet de loi 37, le maire Boutin se réjouit, le maire Leonard rugit.

Cette fusion forcée sert mal la démocratie municipale. Québec aurait dû procéder par étapes en concluant par exemple des ententes de services entre les villes sur les loisirs et la police avant d'envisager ce coup de force.

Devant le rouleau compresseur du législateur, les dirigeants municipaux n'ont pratiquement plus qu'à s'unir et exiger des compensations financières et des engagements précis afin que les contribuables d'une actuelle ville n'aient pas à payer pour les dettes de l'autre.

Quant au ministre Lessard, qui joue rude dans cette affaire, c'est à se demander s'il ne se presse pas à finir une sale besogne avant d'ac- crocher ses patins ministériels!

Gilles OUELLET

politique étrangère

L'Anglais modéré doute des partis classiques

(N.D.L.R.) — Dans ce troisième article, Marcel Pénin décrit le fossé qui sépare conservateurs et travaillistes, laissant la voie large aux centristes libéraux et sociaux-démocrates, à la suite d'interviews réalisées à Londres à l'invitation du gouvernement britannique.



marcel pénin

Dans une démocratie aussi stable que l'Angleterre, l'éclosion d'une nouvelle force politique ne peut être uniquement le fait d'un caprice passager des électeurs. Dans ce pays pourtant habité depuis 60 ans à l'alternance des travaillistes et des conservateurs au pouvoir, les succès répétés de l'Alliance libéraux—sociaux-démocrates obligent les partis traditionnels à un sérieux examen de conscience.

L'explication la plus souvent offerte pour justifier le succès de la troisième voie tient en peu de mots: les travaillistes seraient devenus trop gau-

chistes, cependant que les conservateurs pousseraient trop fort vers la droite. L'immense marais centriste, qu'on retrouve dans toutes les démocraties, se cherche donc une niche. L'Alliance leur en offre une.

Pourquoi alors les travaillistes n'attendent-ils pas leurs positions jugées trop radicales pour récupérer les voies modérées — ce que les socialistes français ont réussi avec succès — et pourquoi les conservateurs ne se rapprochent-ils pas du centre, en composant avec leur rigide politique monétaire?

Si le malaise se limitait à une question de dosage, il y a fort à parier que les stratégies des deux grandes formations auraient réussi à rectifier leur tir.

Or, ils n'arrivent pas à se transformer en partis plus accueillants pour l'électeur modéré. Il y a donc, au-delà de ce mouvement vers les extrêmes, des causes plus profondes qui rendent non seulement attrayante la solution d'une troisième voie, mais qui sont aussi en train de prouver sa nécessité.

Un malaise économique, qu'une politique gouvernementale rigide n'a pas encore réussi à atténuer de façon

sensible, accentue les récriminations des salariés. Or, les conservateurs sont convaincus que la médecine sévère qu'ils appliquent à l'économie est la seule solution responsable pour remettre le pays sur la voie de la prospérité. Ils refusent de relâcher les rênes, malgré les grognements des chômeurs, la hausse du coût de la vie et les plaintes des villes, dont les budgets ont été sévèrement réduits; restaurer les finances de l'Etat d'abord, le reste ensuite, disent-ils.

En politique étrangère, la Grande-Bretagne s'aligne avec les Etats-Unis pour combattre l'impérialisme soviétique. Les campagnes idéologiques pour dénoncer les pays totalitaires de droite sont plus feutrées. L'aide étrangère est plus parcimonieuse. Les fonds publics ne sont plus disponibles pour les entreprises étatisées. Mme Thatcher demeure aussi convaincue qu'au premier jour de son mandat que la prospérité ne reviendra que lorsque l'entreprise privée fera des profits alléchants et que certaines entreprises publiques auront été récupérées par des investisseurs privés.

A l'opposé, les travaillistes, poussés

par une aile gauche de plus en plus articulée et audacieuse, remettent en cause l'alignement du Royaume-Uni sur les Etats-Unis, critiquent la stratégie de l'OTAN, préchent la désertion du Marché commun européen, condamnent les armes nucléaires et réclament de plus fortes dépenses publiques pour contrer le chômage et restaurer le pouvoir d'achat des salariés. Ils s'opposent énergiquement à la "dénationalisation" de certaines entreprises. Pour eux, la priorité, c'est redonner du travail à trois millions de chômeurs et ressusciter l'indépendance de l'Angleterre, face aux Etats-Unis et à l'Europe continentale.

A ces divergences radicales s'ajoute, dans les deux partis, un problème de leadership. D'aucuns considèrent le leader travailliste, M. Michael Foot, comme étant le plus impopulaire de tous les chefs qu'ait eus ce parti. D'autres attribuent à l'image intransigeante de Mme Thatcher les infortunes de son parti. Petit à petit, les électeurs ont perçu les chefs des deux grandes formations comme étant incapables de faire les compromis nécessaires pour réconcilier les deux grandes tendances

qui séparent le pays. D'où le succès de la troisième voie.

Mais il reste probablement deux ans aux deux partis pour renverser la vapeur et poser une fois de plus comme les seuls aspirants sérieux au pouvoir. A ce propos, M. William Deedes, rédacteur en chef du Daily Telegraph, est beaucoup plus optimiste que l'ensemble de la presse. "L'ouvrier d'usine sait très bien, dit-il, que le pays vit depuis trop longtemps au-dessus de ses moyens. Il grogne, mais en même temps il réalise que l'industrie est plus compétitive, que les exportations augmentent, que la productivité est meilleure et que les relations de travail sont plus cohérentes. Il sait qu'au bout du compte, il profitera d'une économie plus musclée".

A l'opposé, les travaillistes battent le rappel des troupes, en utilisant une rhétorique fondée sur l'inégalité des classes et la lutte traditionnelle aux puissances financières. Entre les deux, la classe moyenne recherche une réconciliation qui ne vient pas. D'où son engouement pour l'Alliance libéraux—sociaux-démocrates.

Demain: Les partis nationalistes laissés à l'écart

Dans la fonction publique québécoise Le coût de la sélection au mérite



**LE MONDE DES
FONCTIONNAIRES**
ghislaine rheault

En 1979 au Québec, un nouvel organisme voyait le jour: l'Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique.

Ce "super service du personnel" doté d'un pouvoir de réglementation allait, dans la foulée de la loi 50, gérer tout le processus de recrutement et de sélection des employés de l'Etat.

En le créant, on voulait imprimer une transparence irréprochable à tout ce processus de sélection et de promotion du personnel qui fut jadis, au Québec, entaché de soupçons de favoritisme.

Désormais, les aspirants à la fonction publique seraient — un peu comme à l'école d'autrefois — évalués par le moyen de concours, classés par rang selon le mérite, pour ensuite être présentés à des clients ministères ou organismes de la fonction publique.

L'année dernière au cours de l'exercice financier 1980-1981, 69.000 personnes se sont inscrites aux différents concours. 3.800 ont été présentées, selon l'ordre de mérite.

Au cours de sa courte existence, l'office, qui gérait l'année dernière un budget d'un peu plus de \$6 millions, s'est maintes fois heurté à la Commission de la fonction publique, chien de garde de l'application de la règle de la sélection au mérite et de l'observance de la loi 50.

La commission s'est notamment attaquée, par le biais d'une étude diffusée récemment dans les médias, aux coûts de la sélection et de la promotion des fonctionnaires.

A l'heure où la seule mention des coûts des services publics alimente une sorte de "névrose collective", il peut être intéressant d'examiner sous ce biais, les performances de l'Office du recrutement et de la sélection du personnel.

Au cours d'une entrevue accordée la semaine dernière au SOLEIL — à l'occasion du dépôt du rapport annuel de l'organisme — M. Claude Bélanger, président de l'office, s'est attardé notamment à ce volet de l'analyse des coûts.

Se gardant bien de jeter de l'huile sur le feu à propos des rapports publiquement tendus entre la Commission de la fonction publique et l'office, M. Bélanger conteste néanmoins la méthode utilisée par la commission pour évaluer "à l'acte" les performances de l'office.

"Le principe du mérite, c'est un principe qui coûte cher admet M. Bélanger. C'est sûr qu'il serait moins coûteux de dire à tous les ministères: "... Vous avez carte blanche pour recruter votre personnel, en prenant le premier du bord qui pourrait être excellent. Sauf que le principe du mérite — voulu par le législateur par cette loi 50 — en prendrait pour son rhume. Ça ne coûterait que cinq sous de téléphone pour recruter mon voisin. Mais la loi dit: "Vous devez l'annoncer. Si je veux que les citoyens soient au courant, il faut payer des annonces dans les médias, convoquer les candidats dans des délais

acceptables, les soumettre à des comités de sélection, ainsi de suite..."

"Si on était une entreprise privée comme General Motors, on aurait une façon de calculer ces coûts en fonction du produit à vendre au bout.

"Nous gérons le principe du mérite. Et les coûts d'un tel système s'évaluent, non pas sur la base du produit fini, comme l'a fait la commission, mais sur le traitement équitable de tous les citoyens qui veulent entrer dans la fonction publique", explique M. Bélanger.

C'est pourquoi, monsieur Bélanger n'est pas d'accord avec les estimés de prix de revient qu'a diffusés la Commission de la fonction publique par le biais de l'étude citée plus haut.

\$60 par dossier

On se souviendra que la commission avait évalué, sur la foi d'une étude portant sur les 100 premiers concours tenus par l'office après sa création, qu'il en coûtait \$11,211 pour recruter un haut fonctionnaire; que le prix de revient d'une seule promotion dans la fonction publique pouvait atteindre \$7.669; qu'un concours de recrutement spécifique pouvait coûter \$8,933 pour combler un seul poste, alors qu'un concours de recrutement général (permettant de constituer une banque de candidats) pouvait s'élever à \$10,169.

Si l'on estime que le coût est inhérent au principe du mérite et non pas au produit fini, on peut arriver à des résultats différents, dira en boutade M. Bélanger. Ainsi, en prenant pour base de calcul les mêmes coûts estimés par la commission (qui incluent par exemple les salaires de tous les gestionnaires de la fonction publique siégeant sur les comités de sélection), et qu'on les divise par le nombre de personnes évaluées par l'office, (soit 69.000 l'année dernière) on en arrive à un prix moyen de \$60 par dossier traité à son mérite. Ce qui n'est pas si mal, dit M. Bélanger, si les citoyens qui ont "appliqué" à un poste dans la fonction publique ont eu un traitement équitable.

Le président de l'office ne croit pas, d'autre part, qu'on doive se scandaliser des coûts entraînés par la présence des gestionnaires sur les comités de sélection et les imputer — en les montant en épingle — au coût jugé "exorbitant" de ce processus. L'année dernière, dit-il, quelque 5.000 gestionnaires ont siégé sur ces comités. Ces gens gagneraient un salaire identique, qu'ils y siègent ou non. Qui plus est, cette fonction de participation au choix du personnel est une dimension de leur responsabilité.

"Il n'y a pas un sou additionnel qui sort de la poche du gouvernement parce qu'un gestionnaire siège sur un jury, affirme M. Bélanger. Et le gestionnaire, ce n'est pas une faveur qu'il fait... ça fait partie de sa "job".

Quant à la satisfaction des citoyens et des employés qui se sont frottés à ce processus de recrutement et de promotion, elle ne fait pas de doute pour M. Bélanger. Il se fonde sur le pourcentage — somme toute limité — de candidats à la promotion qui se sont prévalus de leur droit d'appel: sur 14.000 candidats à des promotions au cours de la dernière année, 12.148 ont essuyé un échec et 214 seu-

lement ont porté leur cas en appel devant la Commission de la fonction publique et une vingtaine ont eu finalement gain de cause. Ce qui prouve, affirme M. Bélanger, que le système n'est pas si mauvais que ça..."

"Mais, ajoute-t-il, les décisions des appels de la commission sont imprimées à 250 exemplaires et cette diffusion "at large" entretient chez les fonctionnaires l'idée que "les dés sont pipés" lorsque les concours ont lieu à l'intérieur. Nous on s'aperçoit qu'il y a plus de personnel de la fonction publique qui pose sa candidature aux concours de recrutement ouverts à l'extérieur... Comme si les gens se disaient: "Quand le gouvernement décide d'aller à l'extérieur pour combler des postes, c'est qu'il n'y a personne à l'intérieur".

Des correctifs

Cela dit, le président Bélanger est convaincu néanmoins qu'il faut réduire les coûts, tout comme il a fallu raffiner une réglementation rédigée à la hâte lors du lancement de l'office.

Depuis sa création, admet le président, l'office a dû naviguer dans des eaux difficiles, mettre en garde une réforme, alors que la machine continuait de tourner rondement. Tant et si bien que les premiers règlements d'application de la loi 50 ont été rédigés en catastrophe, et que l'office a parfois dû violer ses propres règlements, comme n'a pas manqué de lui reprocher la Commission de la fonction publique.

Nous sommes partis d'un livre de directives de l'épaisseur d'un dictionnaire pour arriver à réunir les règles de fonctionnement à la dimension d'un livre de poche, dira M. Bélanger.

Un projet de règlement sur la tenue des concours est actuellement à l'étude au Conseil du trésor. Un de ses objectifs vise une réduction substantielle des coûts notamment en réglementant différemment la publicité des avis de concours.

En restreignant les concours à des bassins géographiques tout comme en limitant les clientèles accessibles à certaines catégories d'emploi — tout comme le permet la loi 12 désormais —, on réduira non seulement le nombre de candidats, mais également les frais de toutes sortes.

D'autres moyens sont évoqués par M. Bélanger pour s'attaquer à la réduction des coûts: l'usage élargi d'examen objectifs pour impliquer moins de personnel dans la correction; la possibilité d'allonger la durée des listes d'éligibilité des candidats si 75 pour 100 des candidats n'ont pas été placés dans des ministères ou organismes après un an, cette notion est particulièrement importante en période de gel de l'embauche; l'amélioration des systèmes de gestion à l'intérieur de l'office.

Pour M. Bélanger, ces défis seront relevés par l'office en dépit d'une réduction sensible de personnel (de 275 à 257) et malgré l'ajout à ses responsabilités de mandats nouveaux touchant les communautés culturelles, et tout nouvellement, les gigantesques examens d'avancement de grade des professionnels.

Le processus de recrutement et de sélection des employés de l'Etat québécois coûte-t-il trop cher? C'est la question que Ghislaine Rheault a posée, lors d'une récente entrevue, au président de l'Office du recrutement et de la sélection du personnel de la fonction publique, M. Claude Bélanger, à l'occasion de la publication du deuxième rapport annuel de cet organisme.



Les compressions budgétaires dans les services de santé (2) La formule du "ciseau aveugle"

Dans l'optique des initiateurs du nouveau régime de santé et de services sociaux, il y a une décennie, les Centres locaux de services communautaires (CLSC) devaient notamment élaborer des programmes de prévention afin d'améliorer à la source l'état de santé des citoyens et d'éviter l'accès systématique à des établissements de santé plus coûteux. Pour l'heure, seulement cent CLSC fonctionnent en regard des 204 prévus en 1970. Marc Bellemarre, président du conseil d'administration du CLSC Basse-Ville, dans cette deuxième partie d'un dossier sur les services de santé, estime que l'Etat aurait avantage à long terme à privilégier cette formule des centres de santé.

par Marc Bellemarre président conseil d'administration CLSC Basse-Ville

La décennie qui se termine a constitué une base expérimentale importante pour le nouveau régime québécois de santé et de services sociaux. Le dépôt de la proposition Castonguay-Nepveu, au début des années 1970, fut une étape importante qui mena les différents partenaires d'alors (principalement médecins et hôpitaux) à reconnaître la nécessité d'accueillir dans le réseau des nouvelles catégories d'établissements à caractères sociaux (CLSC, CA et CSS). On élargissait alors la définition de la santé à un bien-être général et global de l'individu au double plan médical et social.

Outre les centres d'accueil (hébergement pour personnes âgées, mé-sadaptes et handicapés) et les centres de services sociaux (services sociaux courants et spécialisés) qui avaient déjà été expérimentés à d'autres époques ou dans d'autres sociétés, la réforme Castonguay-Nepveu introduisait un nouveau concept d'établissement: les centres locaux de services communautaires.

Ils seraient les seuls établissements du réseau dont la mission consisterait à prescrire des soins de base non spécialisés directement à la population (autrefois qualifiés de "services de première ligne"), à la différence de leurs trois autres partenaires affectés aux services et soins spécialisés (deuxième ligne). Bref, le CLSC serait la porte d'entrée vers les établissements spécialisés, soit l'endroit où s'effectuait une certaine sélection de cas lourds pour fin de référence et où se réglaient les problèmes plus courants,

qu'ils soient de nature médicale ou sociale.

Les CLSC devaient donc offrir une gamme variée de services à la population, ce qui leur a procuré le qualificatif de "multidisciplinaire". En effet, on décompartimentait les tâches des intervenants de façon à faciliter les références d'un usager éprouvant des troubles sociaux au service opportun, et non à une ressource médicale inutile dans les circonstances.

Mais le volet le plus important de la mission des CLSC consistait à élaborer des programmes de prévention afin d'améliorer à la source l'état de santé des citoyens et d'éviter l'accès systématique et répétitif aux services curatifs fort coûteux et souvent peu efficaces à régler les problèmes réels de l'individu.

Diminution

Des 204 CLSC prévus en 1970 pour l'ensemble du Québec, seuls 100 sont actuellement en opération. En avril 1981, le ministère des Affaires sociales avançait une proposition de parachèvement du réseau des CLSC, reconnaissant du même souffle la nécessité de ces institutions et leur rôle crucial dans le secteur de la prévention et de la diminution des dépenses de santé au Québec:

"Il revient en effet aux CLSC d'intervenir auprès des personnes et des milieux avant que les problèmes ne deviennent à ce point graves qu'ils commandent le recours à des services spécialisés ou services lourds qualifiés ainsi à cause de l'équipement et de la technologie plus perfectionnés qui leur sont nécessaires et dont les coûts sont de plus en plus élevés et onéreux."

Toutefois, cette proposition de parachèvement diminuait le nombre de CLSC projetés de 204 à 160, ce qui diminuait la masse budgétaire globale projetée d'autant.

Et quelques mois plus tard, en juillet dernier, le ministère des Affaires sociales annonçait son intention de couper les budgets des CLSC de \$3,165,000, soit 4 pour 100 de leur composante globale.

Ce faisant, il diminuait d'autant leur efficacité à rencontrer les objectifs de prévention et de diminution des coûts de l'ensemble du réseau. La part déjà minime du budget global de santé au Québec accordée au secteur "prévention et amélioration", soit 4 pour 100, en prendra encore un coup, au profit de la médecine privée curative et des établissements publics spécialisés qui génèrent des dépenses astronomiques.

Dans le domaine particulier de la santé au travail, par exemple, une telle planification a déjà été mise de l'avant par l'adoption, en 1979, de la loi sur la santé et la sécurité au travail. En instaurant des mécanismes de prévention (comités paritaires, droit de refus d'exécuter un travail dangereux, retrait préventif de la femme enceinte, etc.), le gouvernement s'attaquait à l'augmentation vertigineuse du nombre d'accidents de travail et des coûts de réparation des travailleurs mutilés.

Nous estimons plutôt que le gouvernement québécois devrait compléter au plus tôt le réseau des CLSC et inscrire cette priorité comme moyen efficace de limiter les dépenses de l'ensemble du réseau des affaires sociales. Il s'agit certes d'une planification à long terme, mais combien valable et nécessaire.

Conclusion

Nous croyons mieux comprendre aujourd'hui pourquoi le gouvernement n'a pas encore donné suite aux demandes maintes fois formulées par les différents partenaires du système de santé, à l'effet de tenir un super-sommet sur la santé au Québec. La formule avait pourtant réussi dans les secteurs de l'économie et de la coopération, mais les compressions budgétaires risquaient de perturber les assises d'un tel "carrefour santé"; le gouvernement se voyant dans l'impossibilité de réaliser les promesses qui émergent généralement de telles rencontres.

Nous estimons toutefois qu'une rencontre préalable aurait permis à tous les intervenants de faire le point sur l'état de la réforme Castonguay-Nepveu amorcée il y a dix ans et aurait évité à tout le monde les surprises désagréables des derniers mois.

On a plutôt semé la théorie du "ciseau aveugle" en coupant délibérément dans tous les secteurs publics selon un pourcentage fixe correspondant au manque à gagner du trésor québécois. Hélas, on aura manqué une bonne occasion d'établir de nouvelles priorités de réajuster la machine et de détecter les abus réels.

La plupart des établissements publics ont déjà accepté de faire un examen de conscience sur leur gestion et leur pratique administrative dans le but de réduire leurs dépenses. Mais cela n'a pas suffi et les compressions budgétaires ont déjà des répercussions importantes sur les services à la clientèle.

Maintenant que l'Etat se tourne vers les professionnels de la santé en négociation, il faudra surveiller dans quelle mesure les "discours de compressions" demeureront les mêmes.

LA PAGE DES LECTEURS

Au lieu de se chamailler

Pendant qu'un haut fonctionnaire apocalyptique se la mène de la fin du monde s'il fallait que les armes nucléaires soient utilisées, des centaines de milliards de dollars sont dépensés à l'armement militaire. Pendant qu'on joue du biceps en gaspillant 50 millions de dollars pour un simple exercice militaire d'une journée en Égypte, les gens d'une belle, si belle culture, la nôtre, se rejettent, se chamaillent, se lancent des roches...

Il a fallu près de 20 milliards d'années à la création pour mettre au monde l'homme (et la femme selon certaines informations récentes) soulignant l'aimable et préte Claude Lizotte, professeur à l'université Laval. La vie cesserait-elle d'exister comme ça platelement? C'est l'impression que laissent certaines attitudes et déclarations qui jouent à la vie comme au casino. Non et zut, si vous voulez mon opinion.

Que manquera-t-il aux hommes et aux femmes pour qu'ils s'aiment, qu'ils soient des gens heureux? N'ont-ils pas trois repas par jour, un heureux confort, un bel environnement culturel et naturel, ça et là des témoignages irréfutables de l'unique joie ou liberté dans le Christ. Et, c'est toujours non ou "non". Génération mauvaise et adultère qui sollicite des signes et des signes.

En fait de signe, il ne vous sera donné que celui du "Seigneur des anneaux" à moins que ne se découvre un peu de prière et d'humour dans ce monde triste et essouffé ainsi que le faisait entendre l'aimable et préte Janusz Chwaluczky, également professeur à l'université Laval. Autrement, c'est non et zut, là où la priorité à l'attachement de Jésus fait défaut tout l'éternel.

Yvon Lavoie
Sainte-Foy

Des excuses à Gabriel Savard

À la suite de la publication de la lettre sous les signatures des coordonnateurs des Centres de jour du Québec-Métro, à l'adresse de M. Gabriel Savard, directeur général de l'hôpital Saint-Augustin, la précision suivante s'impose:

En toute équité pour M. Savard, la "bourde" que vous lui reprochez doit plutôt être attribuée à l'auteur de l'article. Cette phrase un peu lapidaire, j'en conviens, ne permettait pas d'apporter toutes les nuances entre les divers services d'un centre de jour que l'on trouve de plus en plus dans les centres d'accueil d'hébergement pour les personnes âgées et la vocation de l'hôpital de jour mise de l'avant par Saint-Augustin.

Le ton de votre lettre met une fois de plus en relief un état d'esprit encore trop courant dans le réseau des affaires sociales: l'initiative de l'un porte souvent ombrage aux réalisations de l'autre. À l'occasion de cette lettre, il aurait été certes plus utile de mieux vous attarder à préciser la vocation spécifique d'un centre de jour plutôt que de vous livrer à un genre de règlement de compte sur la place publique.

Roger Bellefeuille



Les Indiens: des compagnons d'infortune

En juin de cette année, le gouvernement Lévesque expédie un détachement de la Sûreté du Québec (on a l'armée qu'on peut) à Restigouche, pour bien faire comprendre et sentir aux Micmacs qu'ils sont des citoyens "comme les autres", qu'ils doivent se soumettre aux lois de la majorité blanche, sous peine de se faire extirper les lambeaux de droits que nous leur avons laissés sur les os.

Cinq (5) mois plus tard, au terme de la dernière conférence constitutionnelle — si on peut l'appeler ainsi — voilà que les Québécois se font à leur tour signifier, par Ottawa et les neuf provinces anglophones, qu'ils sont, de gré ou de force, des "Canadiens" comme les autres, à deux ou trois bagatelles près, et qu'ils devront s'y faire, sans quoi ils apprendront de quel bois se chauffe la nouvelle constitution "Home Made" de messieurs Trudeau, Chrétien et cie.

Juste retour des choses, diront les uns; il est normal que ce soient les gros poissons qui mangent les petits, et non l'inverse. Ainsi, les Québécois se retrouvent dans la position grotesque et pathétique de l'arroseur arrosé, et il faut bien admettre que cette douche froide, nous ne l'avons pas volée. Ceci dit, mon propos ne consiste pas à éclaircir davantage les "nègres blancs d'Amérique" que nous sommes: le Niagara toxique qui déferle du Haut-Canada charrie suffisamment de linge sale pour que nous lavions le nôtre en famille.

À l'instar de la Palice et de l'ONU, je souscris entièrement au droit des peuples à l'autodétermination. Par contre, je ne comprends pas que l'on puisse réclamer comme allant de soi un statut que nous sommes les premiers à trouver utopique — voire même excentrique — lorsqu'il émane des peuples autochtones avec lesquels nous "partageons" ce territoire. Pourquoi ce qui est légitime et vital pour nous cesserait-il de

l'être, appliqué aux Amérindiens? Je me méfie souverainement d'un gouvernement qui utilise des mitrailleuses et l'opinion publique pour "assurer la reproduction du saumon de l'Atlantique", au détriment de groupes humains qui ne parviennent même pas à survivre de cette espèce anadrome, puis-que'elle est réservée aux centaines de milliers de pêcheurs "sportifs" de la Belle Province et de la Nouvelle-Angleterre. Les Québécois seraient-ils écologistes au point de vouloir exterminer les autochtones par amour de la faune?

Nonobstant ce préambule, et par les temps qui courent, Québécois et Indiens se retrouvent donc, pour ainsi dire, dans le même canot constitutionnel, comme à l'époque de la chasse-galerie. Reste à savoir si nous utiliserons cette conjoncture historique pour jeter définitivement tous les premiers habitants de ce continent par-dessus bord, ou si nous saurons comprendre — une fois n'est pas coutume — que le malheur des uns fait aussi le malheur des autres, et qu'il vaut peut-être mieux soutenir une cause légitime que de prendre d'assaut un avenir taré, dont les tendances anthropophagiques montrent déjà les crocs.

Les Québécois devraient réaliser que les fédéraux nous abusent lorsqu'ils nous promettent plus de beurre que de pain, pour peu que nous consentions à nous mettre à table à leurs côtés (et gare à qui tirerait sur la nappe!).

Il est grand temps que nous réfléchissions aux conséquences funestes de notre ambiguïté. Nous devrions, sur notre lancée, nous interroger aussi sur la moralité de notre actuel comportement face aux Indiens: ils sont, et de loin, les plus outragés par la récente "entente" constitutionnelle, laquelle les raye littéralement de la carte (et le sort réservé aux francophones hors Québec ne semble guère plus reluisant à brève échéance).

Puisque notre devise est de nous souvenir, et que nous n'en sommes plus à un symbole près, rappelons-nous qu'en septembre 1760, lors du combat de ce siècle-là, les Indiens étaient avec nous. Dommage que notre langue soit fourchue et notre mémoire à ce point circonstancielle. Si seulement nous conventions d'y remédier, nous créerions toute une révolution; et notre isolement deviendrait un mythe. Chose certaine, le pire qui pourrait nous advenir serait que, par lassitude de nos âmes, nous montions tous dans la galère de M. Ryan, ou de son éventuel substitut: l'ignominie d'un pareil consensus serait telle que même Louis Riel se retournerait dans sa tombe. Après tout, la plupart des francophones d'Amérique sont plus ou moins une sorte d'Indiens blancs. Il conviendrait enfin que nous reconnaissions nos véritables compagnons d'infortune. Ne serait-ce que pour la sauvegarde du saumon de l'Atlantique...

Robert Tremblay
Québec

De la fausse publicité sur le Festival de l'oie

10^e Festival de l'oie de Montmagny a/s. M. Jean-Paul Robin, président 1981

Je suis un amateur de parades ou défilés. Depuis le mois de mai dernier, j'ai à peu près assisté à toutes les parades des festivals de la région métropolitaine de Québec et de la Rive-Sud. Il est inutile de vous dire que j'ai assisté à vos deux parades dont celle de dimanche, le 25 octobre dernier et je puis vous dire que j'ai été très déçu du déroulement comparativement à l'annonce que vous en aviez faite quelques jours auparavant. On pouvait lire dans LE SOLEIL, page Rive-Sud, une imposante parade composée de 40 chars allégoriques et de 4 corps de tambours et clairons.

Les médias ont faussé l'image de Racicot

Mon propos touche à la campagne pour la mairie à Québec. Il est révoltant de voir comme les médias d'information peuvent fausser ou influencer négativement l'image de quelqu'un.

Les journaux et la télévision se sont acharnés à mettre en évidence le manque de "leadership" de Pierre Racicot, candidat à la mairie pour le Rassemblement populaire. Exemple, la publicité radio-canadienne pour l'émission Contrechamp: "Le Progrès civique, c'est un chef sans équipe et le Rassemblement populaire, c'est une équipe sans chef". Vu la fréquence de passage de cette annonce, il s'agit d'un véritable lavage de cerveau.

Quant à insister comme l'ont fait la télévision le soir du scrutin et les journaux le lendemain sur la "faiblesse" du chef du RP, il s'agit

vraiment là d'une conception primitive, la recherche du "Leader Maximo" chef incontesté de ses troupes. Ne peut-on voir que cet homme a des idées, et que c'est à cause de ces idées de changement qu'il n'a pas été élu. Et ce n'est pas en prônant le même style que nos chefs politiques actuels que ça va changer. Bravo M. Racicot.

Les gens ont voté, comme le demandait le Progrès civique, pour la sécurité de ce que l'on connaît. Mais 40 pour 100 ne s'y sont pas trompés et un jour viendra peut-être où la population de Québec sera réceptive au changement. Ce jour-là peut-être, il n'y aura plus de chefs, de campagnes, d'armées, de troupes, de victoires et de tous ces termes militaires qui font de la politique la chasse gardée des mâles conquérants.

Marc Hufty
Québec

Ottawa a presque doublé le prix du pétrole

Le gouvernement fédéral a presque doublé le prix de l'essence depuis l'élection de février 80 et pourtant ça n'a pas soulevé un tollé de protestations.

Quand c'est le gouvernement du Québec qui décrète une telle hausse, on crie au vol et aux pires injures à l'égard du ministre des Finances.

Marc Lalonde est bien mal venu lorsqu'il critique la hausse de l'essence par Québec.

En 1979, le fédéral diminue de 10 pour 100 les prestations d'assurance-chômage. Il n'y eut à cette occasion que des protestations pour la forme par les syndicats!!!

Au lieu de critiquer le ministre des Finances comme le font présentement la Chambre de commerce et le Conseil du patronat du Québec, qu'on l'appuie dans ses efforts pour réduire les hausses salariales demandées par les syndicats des employés des secteurs public et parapublic, qu'on le seconde dans ses négociations avec les médecins qui, entre nous, sont en trop grand nombre au Québec. Après tout, le gouvernement du Québec doit-il assurer du travail à tous les médecins, quel qu'en soit le nombre? Le gouvernement donne-t-il du travail à tous les travailleurs de la construction si la construction des maisons est en baisse. Le gouvernement doit mettre un embargo sur le nombre de mé-

decins, c'est-à-dire sur le nombre d'inscriptions à la faculté de médecine dans nos différentes universités du Québec.

Les fonctionnaires doivent consentir à une réduction de leurs exigences salariales et bénéfices marginaux, eux qui sont assurés de leur emploi, ce qui n'est pas le cas dans le secteur privé. Dans la négative, le gouvernement devra prendre des mesures draconiennes à leur endroit.

Le temps est venu de restreindre nos demandes au gouvernement: subventions ou autres aides monétaires.

Le Parti libéral devrait supporter le Québec dans ses revendications auprès d'Ottawa: industries nouvelles devant s'implanter au Québec plutôt qu'en Ontario, que le Parti libéral soit québécois avant d'être canadien.

J.H.M. Bélanger
Québec

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

Raymond Boisvert
Québec

ENFIN, SUPER-VENTE
D'IMPORTATIONS FEMININES
A la Boutique Les Soldes Inc.

Rabais de 50 à 80%
Débutant le mercredi 2 décembre à 10 heures

Robes 100% soie Paris Val. \$240	89⁹⁹	Chemisiers Création Baron John Paris Val. \$55	19⁹⁹
Foulards laine Rodier Paris Val. \$60	9⁹⁹	Chandails laine Rodier Paris Val. \$110	29⁹⁹

Complétez votre garde-robe avec des noms aussi connus que Serge Nancel, Marc D'Alcy, Lorraine Beauchamp, Charèse, Philippe Ronsard, Anne Sophie, Rodier.

Boutique Les Soldes Inc.
2750, ch. Ste-Foy, Plaza Laval



LAURA ASHLEY

Cadeaux



Les galeries de la capitale 627-5826

Deux centres hospitaliers à Gaspé

C'est la complémentarité, non la fusion

par Michel CORBEIL
du bureau du Soleil

MATANE — Sans fusionner, l'Hôtel-Dieu et le sanatorium Ross, à

Gaspé, seront désormais sous l'autorité du même directeur général et verront certains services devenir complémentaires.

Instigateur du regroupement, le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent a réussi à faire accepter son idée en un temps record.

Expliquant la nouvelle, un porte-parole du CRSSS, M. Jean-Yves Roy, a laissé entendre que les démarches auprès des conseils d'administration des deux établissements se sont produites il y a deux semaines à peine. "C'est une décision qui les a surpris, mais ils ont trouvé l'idée excellente." Les deux conseils d'administration ont donné une réponse affirmative unanime dès la semaine dernière.

Hier, lors d'un entretien téléphonique, le directeur général du sanatorium, M. Lewis Fitzpatrick, a confirmé sa décision d'accepter le cumul des deux fonctions. "Le CRSSS m'en avait parlé il y a un mois et demi. La semaine prochaine, a précisé M. Fitzpatrick, je ferai mon entrée à l'Hôtel-Dieu."

L'actuel directeur général de l'Hôtel-Dieu, M. Raynald Arseneault a déjà fait connaître son accord à devenir l'adjoint de M. Fitzpatrick.

Pas de fusion

Le sanatorium compte 255 lits, dont 35 pour les soins de courte durée, 97 pour ceux de longue durée, 79 pour un centre d'accueil et 44 pour un centre d'accueil en réadaptation. L'Hôtel-Dieu possède 133 lits pour les soins de courte durée. Les deux établissements hospitaliers conserveront leur propre conseil d'administration, a informé le CRSSS.

"Nous refusons la fusion pour opter pour la complémentarité, a souligné le porte-parole de l'organisme. La fusion ne représente pas pour nous le moyen idéal: non seulement cela peut créer des flammèches, mais les services peuvent être touchés."

La fusion des établissements du secteur des Affaires sociales semble être une solution propre à susciter des conflits, tend à démontrer la fusion des hôpitaux de Saint-Georges de Beauce et de Beauceville récemment, 3,000 Beaucerons ont signé une pétition contestant la décision gouvernementale.

"C'est sûr que le regroupement

n'amènera pas une levée de boucliers, a expliqué M. Roy. En conservant les deux conseils d'administration, tu laisses une marge de manoeuvre." Pour le moment, la complémentarité des deux établissements portera sur le service de buanderie.

"Au cours des prochains mois, en accord avec le CRSSS, les deux conseils d'administration détermineront les autres services complémentaires. Cela s'inscrit dans le plan de rationalisation" entrepris dans le secteur des Affaires sociales.

"C'est fait dans l'optique de sauver de l'argent sans toucher aux ser-

vices, a poursuivi le porte-parole. Actuellement, les deux établissements offrent des services nécessaires, mais qui peuvent être complémentaires.

"Il y a d'autres cas où c'est possible (la complémentarité) et ce sera fait." Une étude sera menée en collaboration avec les intervenants pour examiner s'il n'y a pas de doublement de services entre les deux Centres de services sociaux (CSS), les deux Départements de santé communautaire (DSC) et les 13 Centres locaux de services communautaires (CLSC) du territoire. "Il s'agit de déterminer les rôles de chacun."

Le maire de Baie-Comeau souhaite la contestation

par Jean Didier FESSOU

BAIE-COMEAU — Si d'aventure les citoyens de Baie-Comeau témoignaient d'une certaine hostilité au projet de fusion de leur ville avec celle de Hauterive, lors de la réunion publique de lundi soir, il n'est pas impossible que le maire Leonard et les autorités municipales leur demandent de descendre dans la rue et d'organiser la résistance à ce projet de loi.

C'est ce qu'a affirmé au SOLEIL le maire de Baie-Comeau, M. Henri Leonard. Et du même souffle il a accusé le gouvernement du Québec d'agir dans cette affaire avec une excessive rapidité et une brutalité que rien ne justifiait. En outre, il s'est dit choqué que ce projet de loi soit tout juste déposé à cette période-ci de l'année où les gens ont habituellement d'autres choses en tête à l'approche des Fêtes de fin d'année.

Affirmant qu'il s'agissait là d'une "basse manoeuvre et d'un règlement

de compte politique", le maire Leonard a accusé le député-ministre de Saguenay, M. Lucien Lessard, d'avoir été battu en conseil des ministres sur le projet de fusion des deux villes et d'avoir ensuite réussi à embarquer le ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, dans cette affaire alors que, manifestement, ce dernier n'en connaissait pas le dossier.

Le premier magistrat de Baie-Comeau, rélu sans opposition il y a un mois et demi à peine sur sa seule opposition au projet de fusion, estime que le gouvernement aurait mieux fait d'accorder à la ville de Hauterive ce qu'elle réclame depuis des années, à savoir l'abandon du moratoire fiscal sur les équipements de Hydro-Québec: "Le gouvernement vient de refiler la facture aux citoyens des deux villes."

Mais au-delà de sa déception et de son amertume, c'est surtout la

précipitation avec laquelle la fusion des deux villes est imposée qui irrite le maire de Baie-Comeau. Selon lui, un tel projet ne peut se réaliser en l'espace de deux mois alors que les plaies restent très vives entre les deux villes.

Il aurait mieux valu agir avec plus de circonspection et en prenant le temps nécessaire. Il aurait surtout fallu, croit encore le maire Leonard, organiser une bonne consultation auprès de la population qui aura, par la suite, à défrayer le coût financier de cette fusion.

La dernière fusion qui a eu lieu sur la Côte-Nord remonte au 5 janvier 1980. Ce jour-là, Forestville, 1,900 âmes, fusionnait avec sa voisine Saint-Luc-de-Laval, 2,500 âmes.

Ce regroupement s'était fait sous l'égide de la loi des fusions volontaires et n'avait donné lieu à aucune ré-



Le Soleil, Michel Corbeil

L'Hôtel-Dieu de Gaspé sera désormais complémentaire du sanatorium Ross, mais ce ne sera pas la fusion de ces deux centres hospitaliers de Gaspé.

Le maire de Gaspé demeure à son poste

par Michel CORBEIL
du bureau du Soleil

MATANE — Le maire de Gaspé, M. Lewis Fitzpatrick, demeurera en poste.

La semaine dernière, le maire avait laissé planer la possibilité qu'il démissionne au lendemain de la résolution adoptée par le conseil municipal sur la tenue d'un référendum au sujet du projet de la scission de la ville.

M. Fitzpatrick est toujours contre la décision d'organiser le référendum avant de connaître le résultat des études que mènent actuellement le ministère des Affaires municipales sur le sujet. Après une semaine de réflexion, M. le maire a décidé de conserver le gouvernement de la ville et d'un conseil municipal turbulent.

Gaspé est née en 1970 d'une loi gouvernementale forçant la fusion de 12 municipalités situées autour de la baie de Gaspé et de la péninsule de Forillon. Depuis quelques mois, l'idée de démanteler une ville encore mal acceptée a repris avec vigueur, menée par les ligues de citoyens des secteurs de Saint-Maurice et de Rivière-au-Renard.

"J'ai contacté les Affaires municipales au lendemain du vote des conseillers, a exposé M. Fitzpatrick. J'attends toujours leur réaction. Je m'étonne énormément que le ministère ne se prononce pas parce qu'il s'agit

d'une grosse affaire. "Je n'ai pas besoin de lire dans les cerveaux des autorités des Affaires municipales pour savoir que le courant est de fusionner, de regrouper les municipalités." La fusion obligée des

villes de Baie-Comeau et de Hauterive et la création des municipalités régionales de comté (MRC), chargées de l'aménagement concerté du territoire, illustre ce courant. "L'attitude du ministère est très curieuse."

POUR LE PRIX

NIKON EM
Objectif 50mm F1.8e

194\$

* Notre prix tient compte de rabais offert par Nikon Canada!

LES STUDIOS GOSSELIN
Division photographie

LEVEE QUEREC, SAINTE-FOY, BEAUCE, PLESBOROUGH, MONTREAL, MONTREAL, MONTREAL

POUR LE PRIX

YASHICA FX-3
Objectif 50mm F2

184\$

Melieur achat, affichage à diodes, retardateur.

LES STUDIOS GOSSELIN
Division photographie

LEVEE QUEREC, SAINTE-FOY, BEAUCE, PLESBOROUGH, MONTREAL, MONTREAL, MONTREAL

33 1/3% DE RABAIS

sur les habits de neige, vestons sport et manteaux d'hiver.

(Les habits de neige Jean Le Bourget sont exclus de cette vente.)

BAM. BIN

Les plus jolis vêtements pour enfants de la naissance à 16 ans.

place XXXX des quatre bourgeois
658-2218

• PIERRE CARDIN • HARDY AMIES • AQUASCUTUM • SABRIL

100% laine ou Polyester et laine 2 ou 3 pièces

à votre choix

\$139⁹⁵

AU CHATEAU DE L'HABIT

696, rue St-Vallier ouest, Québec (coin Marie-de-l'Incarnation)
Stationnement gratuit en arrière

3 JOURS SEULEMENT

jeudi, vendredi, samedi, les 3, 4 et 5 décembre

20% de rabais sur toutes nos salopettes aux genoux et régulières.

Tailles: 0 à 16 ans

CLEMENT L.T.E.

Les galeries de la capitale

PLACE STE-FOY 653-9363

627-3472

ENEZ CUEILLIR LA FRAICHEUR

au **POTAGER DE M. COTE**

boul. Hamel ouvert 7 jours

BROCOLIS DE CALIFORNIE Gr. 14 .99 ch.

PAMPLEMOUSSES ROSES gr. 48 INDIAN RIVER de Floride Les plus juteux et sucrés .19 ch.

EXPIRATION LE 8 DECEMBRE 1981

POTAGER COTE

Neuville 356, route 138 876-2066

Heures d'ouverture:
mardi, 12h à 17h
mercredi, 9h à 17h
jeudi, 9h à 21h
vendredi, 9h à 21h
samedi, 9h à 17h

4216, boul. Hamel (entre Henri IV et Duplessis) 871-1717

Tous les jours, 9h à 21h
samedi et dimanche, 9h à 18h.

Travaux du centre Montmorency-Laval

Le maire Rivard accuse Lecours d'induire la population en erreur

par **Gérald OUELLET**

Selon le maire de Beauport Michel Rivard, l'affirmation faite par un ex-candidat à la mairie, M. Charles Lecours, concernant le coût total des travaux du centre Montmorency-Laval va dépasser \$2.5 millions est une affirmation gratuite. Avec une pointe d'ironie, M. Rivard demande à M. Lecours quand et comment la phase III va se réaliser, vu que le conseil municipal n'a même pas terminé à ce jour l'analyse du nouveau programme triennal des dépenses d'immobilisations pour 1982-1983-1984.

D'après M. Rivard, il serait plus sage pour M. Lecours d'attendre les décisions du conseil avant de se prononcer et d'induire la population en erreur.

On sait que dans son édition du 20 novembre, LE SOLEIL annonçait que M. Charles Lecours s'apprêtait à demander à la Commission municipale du Québec une enquête sur les travaux présentement en cours au centre Montmorency-Laval. M. Lecours considère ces travaux comme étant trop dispendieux pour les contribuables.

D'après M. Rivard, l'objectif de M. Lecours de relocaliser l'hôtel de ville au centre Montmorency-Laval était bien légitime en 1980. Mais le conseil municipal a mandaté, au début de 1981, la firme Roche Associés Ltée pour étudier le projet d'un futur centre administratif. En juin 1981, le conseil a rendu public le rapport de cette firme qui démontre que, parmi les quatre endroits analysés, le centre Montmorency-Laval n'est pas l'endroit à retenir comme futur hôtel de ville, pour des raisons de localisation, d'aménagement et de coût.

Par contre, le conseil municipal a décidé d'y relocaliser en 1982 le service des loisirs et parcs. Selon le maire Rivard, telle relocalisation s'intègre très bien dans les travaux de réaménagement de ce centre de loisirs et n'apportera pas de dépenses supplémentaires.

A court terme, il n'est pas question pour le maire Rivard de relocaliser les services administratifs de la ville au centre Montmorency-Laval. "La situation économique que nous traversons actuellement est difficile et nous devons être prudents", dit-il.

Quant à l'enquête réclamée sur les coûts de transformation du centre Montmorency-Laval, le maire Rivard a répondu à M. Lecours plusieurs fois en assemblée publique du conseil municipal sur ce sujet. "Le conseil municipal a rien à cacher et les faits sont

faciles à comprendre", de dire M. Rivard.

Les dépenses de \$50,520 qui furent autorisées par le conseil étaient déjà incluses dans la soumission de l'entrepreneur. Les modifications supplémentaires qui furent apportées à cette soumission, pour un montant de \$169,890, ont été analysées et vérifiées par l'architecte E.-Henri Talbot.

Enfin, le maire Rivard précise que les travaux au centre Montmorency-Laval ont été exécutés selon les normes habituelles et il ne s'agit pas ici d'un cas exceptionnel. Si l'on se fie sur les verdicts que la population a rendus sur M. Charles Lecours depuis plusieurs années et des réactions des citoyens aux assemblées publiques du conseil municipal, la crédibilité de M. Lecours n'est pas très bonne. "Qu'il continue d'affirmer n'importe quoi et sa crédibilité sera nulle bientôt", de lancer M. Rivard.

Soulignons que M. Lecours a perdu chacune des nombreuses élections où il a été candidat, ce qui ne l'empêche pas de vouloir lancer une association de payeurs de taxes ces temps-ci. Aux dernières élections municipales de novembre 1980, M. Lecours a perdu son dépôt contre MM. Michel Rivard et Marcel Bédard qui se faisaient la lutte à la mairie.



C'est un appui quasi unanime que le président Emile Loranger a reçu hier de la part de plusieurs centaines de membres du Comité des payeurs de taxes, et aussi de contribuables de l'Ancienne-Lorette, à leur assemblée générale.

Les profs du cégep Garneau étaient absents hier matin

par **Damien GAGNON**

Il n'y a pas eu de cours hier matin au cégep F.-X. Garneau, le syndicat des professeurs ayant décidé de tenir une assemblée générale de ses membres pour protester contre l'abolition de six postes chez le personnel de soutien.

Toutefois, les cours ont repris normalement en après-midi.

M. Michel Leclerc, secrétaire du syndicat des professeurs, a précisé que l'abolition des six postes touche directement les enseignants. Ces congédiements, dit-il, se font au détriment des besoins pédagogiques des départements de l'institution.

Les deux syndicats, celui du personnel de soutien et celui des enseignants, se sont entendus pour tenir d'autres demi-journées d'études.

Les professeurs ont également manifesté l'intention d'élaborer un dossier sur l'ensemble des pratiques administratives du collège.

De plus, ils ne remettront pas les notes de cours aux étudiants si la direction du cégep ne revient pas sur sa décision.

Rappelons que vendredi dernier les quelque 80 membres du syndicat du personnel de soutien du cégep ont débrayé pour protester contre la décision de la direction.

Ancienne-Lorette: le Comité des payeurs de taxe reste apolitique

par **François ROY**

Le Comité des payeurs de taxes de l'Ancienne-Lorette et surtout ceux qui l'ont dirigé depuis sa création au début du mois de mars dernier et ce bénévolement, ont nettement renforcé leur crédibilité auprès des contribuables de cette ville dirigée par le maire Marcel Pageau. Ils étaient plusieurs centaines hier à la polyvalente de l'endroit à avoir écouté pendant plus d'une heure l'exposé du président Emile Loranger sur les réalisations de ce comité comptant 1,250 membres, notamment le blocage systématique de quatre importants règlements d'emprunt qui se chiffraient à plus de \$200,000.

Admettant qu'à sa création il avait été accepté par les membres que ledit comité serait apolitique, le président Loranger a expliqué que certains événements récents ont pu faire croire que cette ligne de conduite avait changé. "Ce n'est pas le cas, Jean-Roch Côté qui était vice-président du comité avait remis sa démission comme membre avant de poser sa candidature au poste de conseiller du quartier Saint-Olivier."

Election partielle

On sait qu'il y aura élection partielle à ce poste dimanche prochain, à la suite de la démission du conseiller Jean-Claude Boivin. Tout au cours de cette assemblée générale du comité des payeurs de taxes hier, on pouvait palper parmi les centaines de personnes en majorité des hommes, cette volonté ferme de savoir qui de l'ex-vice-président Côté et de son supporter avoué Loranger ou du membre Hervé St-Pierre également candidat dans Saint-Olivier, méritait l'appui inconditionnel des membres actifs du comité des payeurs de taxes. Il est apparu très clair que les personnes dans la salle avaient cheminé mois après mois avec les dirigeants du CPT dans l'évolution des dossiers notamment faire baisser les taxes; il n'y eut aucune interruption et des applaudissements nourris ont répondu à l'ultime question de Loranger.

Celui-ci avait d'abord fait état des quatre règlements d'emprunt bloqués par les signatures des centaines de membres du CPT sur l'invitation pressante de leurs dirigeants, réclamant un référendum; il a également parlé de l'efficacité de la chaîne téléphonique du CPT appuyé par la suite des propos de M. Jean-Guy Lafrance, un travailleur de la première heure. Loranger a également ouvertement admis que si les trois dirigeants bénévoles (Loranger, Côté et le secrétaire Denis Marcoux) avaient consacré des heures de loisirs à fouiller les dossiers, ils avaient aussi commis des gaffes.

"Mais il n'en tient qu'à vous de décider: l'équipe en place au conseil de ville c'est vous qui les payez. Nous, on reçoit rien. Le journal "Le Loretain" que le conseil fait publier maintenant nous coûte \$17,000 à nous contribuables. Notre comité a demandé à y faire paraître des articles, on nous a refusé carrément. Pourtant, c'est nous qui payons."

Baisser les taxes

Loranger de poursuivre calmement: "Dans son discours sur le prochain budget, publié dans le Loretain, le maire Pageau parle d'un surplus éventuel de plus de \$300,000 avec lequel il se propose d'acquiescer tout le système d'éclairage de la ville, les poteaux, les fils, etc. Nous, du comité avec évidemment votre appui, on voudrait lui proposer de prendre ce \$300,000 ajouté au surplus de \$149,000 de l'an passé et de faire servir ce total pour baisser nos prochaines taxes de 12 pour 100 à 7 pour 100."

Loranger a également touché une corde sensible quand il a soumis un plan pour tous les contribuables de l'Ancienne-Lorette qui chauffent à l'huile, d'acheter à bien meilleur prix leur carburant pour l'hiver qui est déjà là. "C'est pas pour moi, je chauffe à l'électricité et des fournisseurs à qui je me suis informé, je ne vous cacherais pas qu'on m'a offert une ristourne. Si on se serre les coudes, c'est chacun de vous sur sa propre facture qu'il verra soustraire l'escompte. Si vous m'aidez, ça pourrait marcher dès la semaine prochaine..."

Quant au candidat St-Pierre, il a fait une intervention d'une bonne demi-heure, sans obstruction, dans un silence attentif. Cependant, en admettant qu'il n'avait pas assisté aux réunions du conseil depuis un an, qu'il ne voulait pas s'allier avec le conseiller Jacques Fauchon, etc., il s'est attiré la désapprobation générale. Les gens ont ensuite quitté la salle en s'offrant pour former des comités et en versant des dons en argent, visiblement satisfaits de faire corps avec le CPT.

Pas d'augmentation de taxes!

PINTENDRE — Alors que dans pratiquement toutes les municipalités il est prévu des augmentations de taxes assez considérables, celle de Saint-Louis-de-Pintendre prétend pouvoir maintenir son taux d'imposition foncière. Le nouveau maire, M. Gilles Dussault, explique cette performance spéciale en signalant que la présente année financière va se terminer avec un surplus de l'ordre de \$175,000.

Zellers LE MONDE DES ANIMAUX

EN VENTE DU 3 AU 5 DÉCEMBRE

À L'ACHAT D'UN AQUARIUM ET SES ACCESSOIRES
10 POISSONS TROPICAUX SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES!

Aquarium senior... un passe-temps formidable!

33⁹⁷ le tout

Bel aquarium de 8 gallons en verre, y compris la pompe, le filtre, le tube de 8", la laine de verre, le charbon, le thermomètre, le produit "Chlor-Out", la nourriture pour poissons tropicaux et le livret d'instructions.

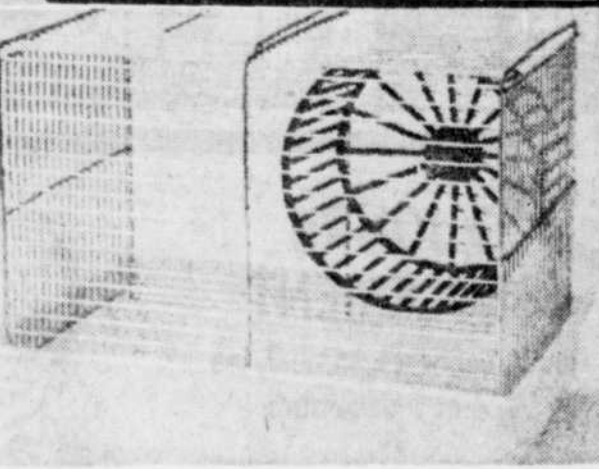
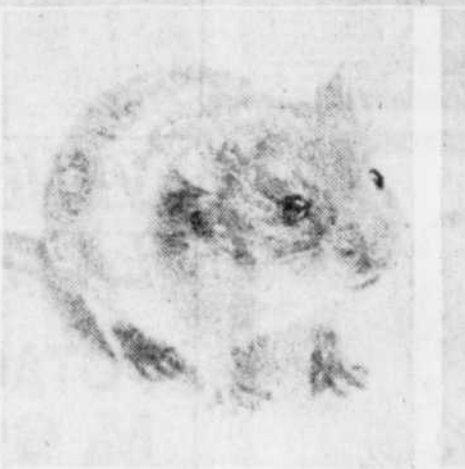
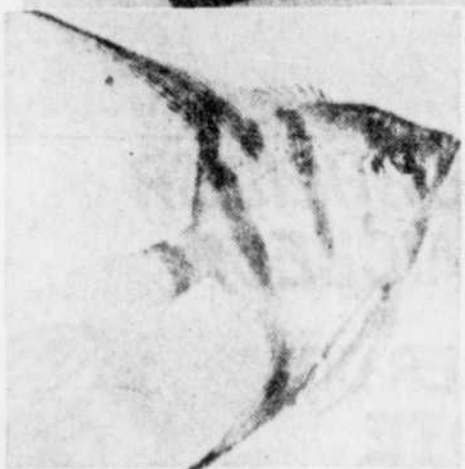
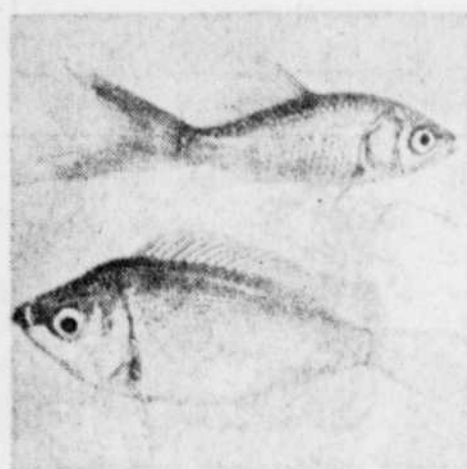
EN CADEAU!
10 POISSONS TROPICAUX... UNE VALEUR DE \$10

À l'achat de l'aquarium senior, vous pourrez choisir, sans frais supplémentaire, 10 poissons de notre stock de poissons en bonne santé! Blue Moons, Queues d'Epee Rouges, Molles



Litière pour chat "Hartz"

Litière sans odeur, sans couleur et qui ne laisse pas de résidus. Sac de 10 livres. **1⁷⁷** le sac de 10 lb



Petits poissons rouges — vous en achetez un pour 59c. Vous en avez un autre pour seulement 1c de plus!
Des beaux poissons rouges pour votre collection!

Anges géants

Un poisson adorable et de belle allure! Gros poisson ange Veilail en bonne santé!

11⁹⁷ ch.

Bébés Hamsters

Le petit animal qui amusera toute la famille! Bébés hamsters pleins de vie et de santé!

2⁹⁷ ch.

Épargnez \$4

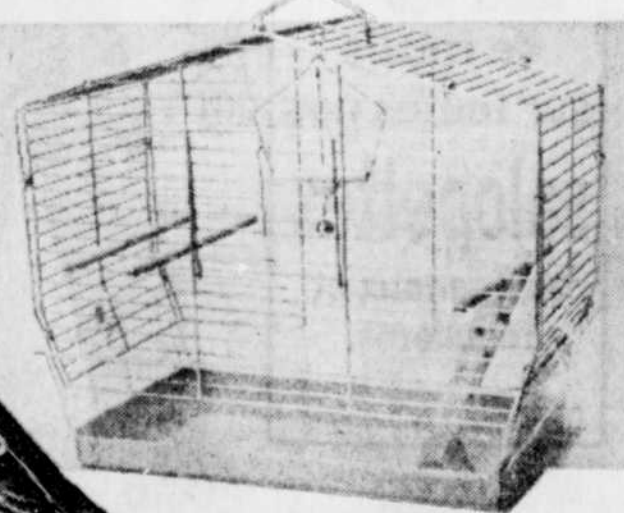
Cage chromée pour Hamsters

Cage tout en chrome, base en plastique et roue d'exercice. Env. 12" de large x 8" de profondeur x 9" de haut par "Hartz".

12⁹⁷ ch.

Épargnez 3.00

16⁹⁷ ch.



Épargnez \$10

Cage chromée pour oiseaux

Cage anglaise de première qualité, base en plastique, bacs à eau et à grains, perchiers et balançoire. Env. 18" x 9" p x 13" h. par "Hartz".

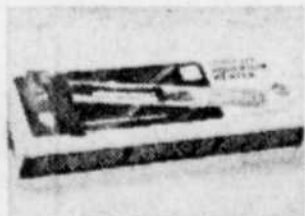
31⁹⁷ ch.



Bol à poisson rouge

Bol d'un gallon pour commencer votre collection de poissons.

2⁴⁹ ch.



Épargnez \$4

Chauffe-eau
Chauffe-eau de 100 watts pour garder l'eau de l'aquarium à la bonne température. Approuvé par l'ACN. Par "Hartz".

15⁹⁷ ch.



Gamelles pour chiens

Gamelle double de format moyen, en plastique dans un choix de couleurs.

1⁴⁷ ch.

Laine de verre pour filtre
Laine non irritante. 3.4 oz.

1⁷⁷ ch.

Charbons catalytiques
Pour améliorer le filtre. 400 g.

2⁹⁷ ch.

Gravier pour aquarium
5 livres de gravier non toxique.

2¹⁹ ch.

Flocons pour poissons tropicaux
Une once de flocons "Hydromin" pour poissons tropicaux.

\$1 ch.

Nourriture pour poissons rouges
Un régime bien équilibré. 1 1/2 oz.

.89 ch.

Nourriture morcelée "Hartz"
Pour petits animaux domestiques comme les hamsters, les souris, etc. 4.4 lb.

2²⁷ ch.

Sciure de cèdre par "Hartz"

5 livres de sciure de cèdre absorbante, qui donne une bonne odeur aux cages des animaux.

3⁷⁷ ch.

Perruches de volière

Jeunes perruches en bonne santé. Vous en serez enchantés.

\$1 ch.

Graines pour perruches
Un régime bien équilibré. 16 oz par "Hartz".

\$1 ch.



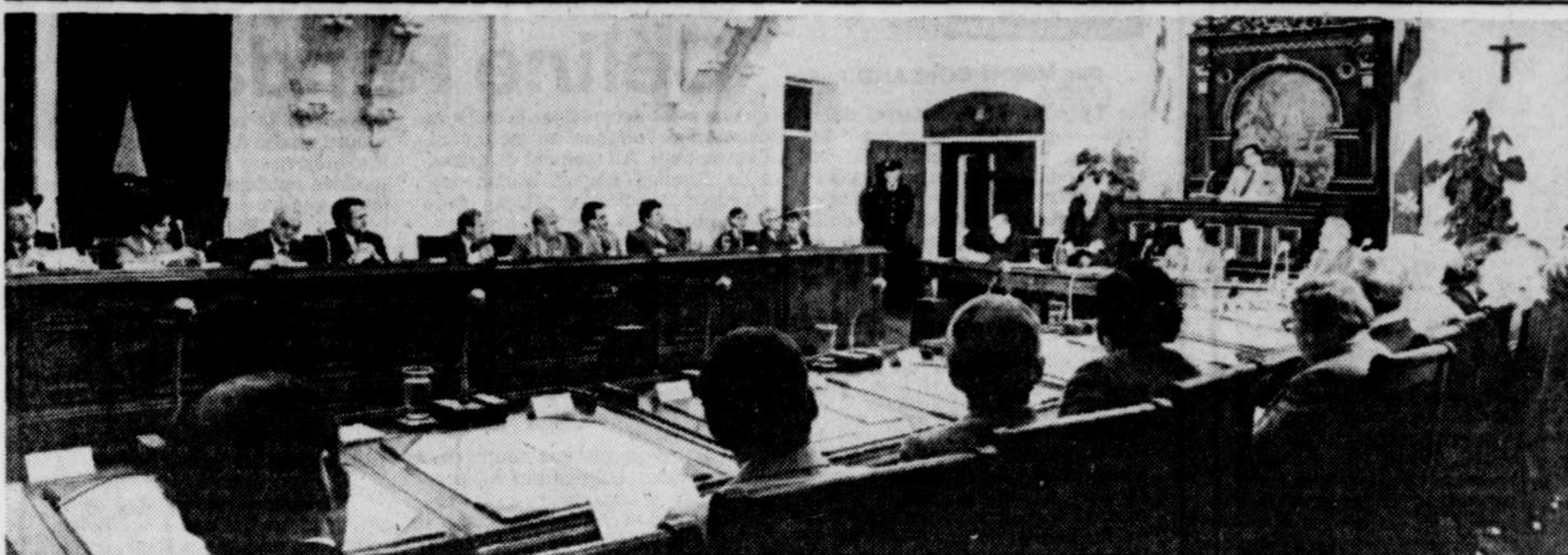
Crédit accepté

PLACE FLEUR DE LYS
550, boul. Hamel Québec

CARREFOUR BEAUPORT
3333, rue Clémenceau Beauport, Qué.

Sillery, Ste-Foy, Val-Bélair, Charlesbourg, Loretteville, Beauport, Lac-St-Charles, St-Augustin, Vanier, Cap-Rouge

QUÉBEC ET BANLIEUE



Première réunion du nouveau conseil municipal de Québec.

Comité exécutif et CUQ

Le RP n'est pas représenté

par Pierre-Paul NOREAU

Un nouveau président d'assemblée, un nouveau membre au comité exécutif et aucun représentant de l'opposition au conseil de la Communauté urbaine de Québec, tels ont été les grandes lignes de la première séance du nouveau conseil municipal de Québec.

Le conseiller Jacques Boudreau, de Limoilou, a été un choix approuvé unanimement comme successeur du

conseiller Gérard Marcotte à la présidence du conseil municipal québécois. L'opposition n'a pas manqué toutefois de souligner que contrairement à la tradition parlementaire, elle n'avait pas été consultée. Cependant, le nom de M. Boudreau était parmi ceux des candidats qui avaient été retenus par le Rassemblement populaire comme potentiellement capables d'assumer cette fonction.

Le maire Pelletier a pour sa part

expliqué que l'accroc fait à la coutume parlementaire était imputable au comportement du conseiller Pierre Mainguy, qui avait dévoilé publiquement le fruit de conversations qu'il jugeait confidentielles. M. Mainguy a répliqué qu'ayant appris au cours de ces conversations téléphoniques que l'opposition ne serait pas représentée à la table du conseil de la Communauté urbaine de Québec, il avait dû prendre les moyens à

sa disposition pour modifier l'attitude de M. Pelletier, soit sensibiliser l'opinion publique.

Effectivement, le Rassemblement populaire n'a pas un représentant à la CUQ, malgré l'argumentation développée par le conseiller Gérard Barber et son collègue Mainguy pour que les 43 pour 100 de la population qui avaient voté en faveur du Rassemblement populaire aient droit à ses représentants à l'organisme supramunicipal. Le maire a répliqué qu'il serait dangereux pour la ville de Québec d'avoir à la CUQ une représentation morcelée et que de toute façon la population avait clairement exprimé par le vote que le pouvoir appartenait au Progrès civique.

Enfin, au niveau des choix à établir en vue du prochain mandat aux postes clés ou honorifiques, le conseiller Gilles Gagnon sera le représentant des districts annexés au comité exécutif en compagnie de ses collègues Jean-Guy Drolet (Limoilou), Alfred Roy (Saint-Roch / Saint-Sauveur) et Jean-Paul Morency (haute ville). Le maire suppléant, en l'occurrence, M. André Tremblay, pour les prochains trois mois, et le maire lui-même complètent l'équipe exécutive.

Cette séance spéciale du conseil municipal s'est terminée avec la présentation par le président des élections et greffier à la ville de Québec, Me Antoine Carrier, de son rapport complet et détaillé sur les élections du 15 novembre dernier.

A Beauport, la taxe foncière ne montera pas

par Gérald OUELLET

Il semble certain que les contribuables de la ville de Beauport seront exemptés d'une hausse du taux de la taxe foncière en 1982. C'est du moins ce que laisse prévoir le maire Lucien Gauthier dans son rapport sur la situation financière qui doit être déposé vendredi soir prochain, lors d'une réunion spéciale du conseil municipal.

En 1981, la ville de Beauport, qui est la plus industrialisée des municipalités de la Côte de Beauport, a adopté un budget de \$1,258,515 pour un taux de la taxe foncière qui s'élève à \$0,75 du \$100 d'évaluation. Le rôle d'évaluation totalise \$68,8 millions. En plus de la taxe foncière, les contribuables doivent payer deux taxes de service, soit l'aqueduc et l'égout ainsi que celle des ordures et l'entretien.

La ville vient de compléter un projet et ce, conjointement avec le ministère des Affaires municipales et

Environnement-Québec, soit la réfection des murs de soutènement et le débâlement de la rivière Sainte-Anne sous le pont enjambant l'avenue Royale, au coût de \$43,000. Il s'agit d'une mesure préventive pour éliminer les inondations pour les citoyens riverains.

De plus, la ville a complété les travaux de réfection sur l'avenue Royale ouest ainsi que sur d'autres rues, totalisant ainsi \$250,000. La municipalité est à faire également des travaux sur le terrain de balle situé dans le "townsite" en plus de faire l'acquisition d'une machinerie pour l'excavation au prix de \$80,000.

Pour 1982, la ville compte continuer son programme de réfection de rues, pavage et aménagement pour une somme de \$175,000. Elle compte également recevoir le jugement du Bureau de révision d'évaluation foncière en ce qui a trait à l'évaluation de la compagnie Abitibi-Price.

Saint-Ferréol: hausse de la taxe de 10 p.c.

par Gérald OUELLET

Les contribuables de Saint-Ferréol-les-Neiges doivent d'ores et déjà envisager une hausse du taux de la taxe foncière autour de 10 pour 100 en 1982. Sans préciser le montant exact, le maire Robert Chevalier laisse toutefois entendre clairement, dans son rapport sur la situation financière déposé récemment au conseil, que les différents aspects financiers de son budget de 1982 entraîneront, de toute évidence, une augmentation de la taxe foncière en 1982.

Le budget de 1982 en sera un de rétablissement de la situation financière de la municipalité. Lors du budget 1981, le maire Chevalier avait envisagé un surplus d'environ \$13,000 pour 1980. Ce surplus s'est transformé en déficit suite à des baisses de revenus non prévisibles.

En décembre dernier, le gouvernement a réduit les compensations tenant lieu de taxes d'une quinzaine de mille dollars. De plus, à la conclusion de l'entente concernant le coût de la vente d'eau à la ville de Beauport pour les années 1978-1979, ledit compte à recevoir est passé de \$25,000 à \$8,319, soit une perte de \$16,681. Aussi, de dire le maire Chevalier, en avril dernier le rapport financier de la municipalité représentait un déficit accumulé de \$6,468. Ce déficit devra être payé à même le budget 1982.

Selon M. Chevalier, certains projets demandent une application immédiate. Environnement-Québec oblige la municipalité à installer un deuxième chlorateur et un bassin de contact. Ce projet requiert un investissement de \$45,000. En février dernier, la municipalité a donc fait

une demande de subvention auprès du ministère des Affaires municipales. M. Chevalier espère recevoir une réponse d'ici la fin de l'année afin de pouvoir entreprendre les travaux en 1982.

Une autre priorité sur laquelle veut se pencher le conseil est la réorganisation des loisirs. Toutefois, le conseil municipal prendra tous les moyens disponibles afin de minimiser l'investissement dans ce secteur.

Avec un budget totalisant les \$575,540 en 1981, le conseil municipal est résolu à conserver les dépenses capitales à un niveau qui assure que la bonne santé de la municipalité se maintiendra malgré la stabilité de la valeur financière due à un arrêt du développement domiciliaire. Le conseil voulant établir un budget répondant aux besoins de tous les citoyens.

Cas Meunier: la CUQ s'explique laconiquement

par Pierre-Paul NOREAU

Des pourparlers ont déjà eu lieu et d'autres sont toujours en cours, afin d'assurer l'interim à la direction générale de la Communauté urbaine de Québec. L'actuel titulaire de ce poste, M. Gaston Meunier, a en effet dû quitter ses fonctions pour une durée indéterminée pour cause de maladie.

Cette version officielle a été transmise à la presse dans un communiqué laconique émis par le service des communications de la Communauté urbaine, hier. Dans ce document, il est expliqué que M. Meunier a avisé au début de la semaine dernière le président de la CUQ, M. Marcel Pageau, de l'é-

ventualité confirmée par son médecin, de prendre un congé de maladie. Immédiatement, des contacts ont été établis en vue de trouver un successeur au directeur général pour un interim possible. Hier, le comité exécutif, ayant en main depuis vendredi le certificat médical attestant l'état de santé de M. Meunier, s'est réuni et a autorisé ce dernier à prendre congé, en accord avec les politiques en vigueur à la CUQ.

Nulle part dans le communiqué il n'est précisé que M. Meunier sera de retour en poste aussitôt qu'il sera rétabli, et les rumeurs de limogeage dont il fait l'objet ne sont pas démenties non plus.

CADEAUX

pour chasseurs et pêcheurs

- MISE DE COTE
- CERTIFICATS CADEAUX

Nous vous offrons un grand choix

• d'articles de chasse et pêche • de trappage
• tir à l'arc • livres spécialisés • vêtements de plein air - etc.

4 SUPER-SPECIALS POUR NOEL

MOULINET MITCHELL

Modèles 300 et 301A

SPECIAL

32⁹⁵

FUSIL BAKKAL 1J18

1 coup, calibre 12
(Quantité, 15 en stock)

54⁹⁵

COUTEAU PLIANT

avec étui en cuir

12⁹⁵

BOUSSOLE SILVA

Type 7 NL

7⁹⁵

Grande vente
DE VETEMENTS ET
BOTTES DE PLEIN AIR

50%

Boutique de Chasse & Pêche

de Québec inc.

COMMANDES POSTALES
ET TELEPHONIQUES
ACCEPTÉES

Tél: 871-1216

1221, boul. Duplessis, C.P. 433, Ancienne-Lorette,
Qué. G2E 4W6 (près du boul. Hamel)

Vive les amis qui pensent aux amis!

Vol de manteau

Une jeune danseuse, âgée de 25 ans et originaire de Montréal, qui se donnait en spectacle dans un club de Rivière-Saint-Jean, sur la Basse-Côte-Nord, a décidé de prendre les grands moyens pour protéger ses charmes contre les rigueurs de l'hiver.

Dans la journée de lundi, elle a pénétré par effraction dans une maison non loin de son lieu de travail et elle s'est emparée d'un manteau de fourrure d'une valeur de \$3.000 environ. Et elle a pris la fuite en direction de Québec.

Mais elle n'a pas joui longtemps du fruit de son méfait. Quelques heures plus tard, elle était arrêtée par des patrouilleurs de la Sûreté du Québec à Baie-Comeau. Après avoir passé la nuit dans la prison commune de Baie-Comeau, la détenue a comparu ce matin au palais de justice de Havre-Saint-Pierre.

Panne de courant

Une panne d'électricité, causée par l'explosion d'un disjoncteur dans le poste Chaudière à Charny, a affecté, hier matin durant plus d'une heure, 12.000 abonnés de la Rive-Sud. Le service, interrompu à 6h33, est revenu à la normale à 7h59.

La panne a touché plusieurs municipalités, soit Bernières, Saint-Jean-Christophe jusqu'à Sainte-Hélène, Scott, et vers l'ouest, Saint-Agapit, Saint-Apollinaire, Sainte-Croix, Saint-Etienne, Saint-Nicolas et Saint-Rédempteur.



Ouch!...

La jeune Sallie Brown de Burlington, en Ontario, grimace de douleur... Pourtant c'est son chien, Licorice, qui reçoit un vaccin contre la rage.



justice

Sursis de sentence pour Céline Randall

par Marcel COLLARD

Le juge René Letarte, de la cour supérieure, chambre criminelle, s'est rendu à la recommandation des deux avocats et il a accepté de surseoir à la sentence de Céline Randall, âgée de 22 ans, de Québec, qui a reconnu sa culpabilité, lundi matin, à une accusation de complicité après le meurtre d'Emilien Warren, assassiné le 24 décembre 1979, à Stoneham.

D'abord accusée de meurtre avec préméditation, la jeune femme qui fut l'un des principaux témoins à l'enquête préliminaire de Robert Massey, condamné à la prison à perpétuité (admissible après 14 ans à une libération conditionnelle) pour meurtre sans préméditation, et au procès de Gerald Doucet, condamné à une peine de 15 ans de prison pour homicide involontaire.

Joseph Pelletier avait aussi été condamné à cinq ans de prison ayant reconnu sa culpabilité à une accusation d'homicide involontaire.

Des arguments soulevés par Me Herman Bédard, procureur de la défense, et Me Marc-André Boulianne, représentant le ministère public, recommandant une ordonnance de probation de trois ans et un sursis de sentence, le juge Letarte a écrit dans son jugement que les circonstances avaient amené Céline Randall à être un témoin impuissant de la mort de Warren et

qu'elle avait accepté par la suite de camoufler l'offense en nettoyant l'automobile. Au moment du crime, Mlle Randall n'avait aucun antécédent judiciaire. Des événements passés, dont un accident, diminuaient sa responsabilité, d'autant plus qu'elle vivait avec Massey. Elle assista au drame, poursuit le juge, à la suite des menaces proférées contre elle.

Après son arrestation, la jeune femme fut détenue préventivement durant trois mois environ et par la suite elle fut l'objet de harcèlement et de menaces.

Le juge a dit que toutes les circonstances atténuantes lui permettaient d'acquiescer à la recommandation des deux avocats.

Il a ordonné à Céline Randall de demeurer chez une tante qui l'a prise en charge et qui devra autoriser ses sorties. Elle devra être à la maison de 23h à 7h et à compter du 1er décembre 1982, elle devra aviser la Sûreté du Québec de tout changement d'adresse.

Ecoute électronique

Claude Ménard, âgé de 50 ans, de la rue Gagné, à Saint-Justin, circonscription de Maskinongé, et Jean Roy, âgé de 32 ans, de la rue Costebelle, à Québec, devront comparaître au palais de justice de Québec, le 11 décembre, sous l'accusation d'avoir "entre le 12 décembre et le 19 décembre 1980, au

moyen de la console de la régie sonore, située dans les locaux de la Radiotélévision des débats de l'Assemblée nationale, volontairement intercepté les communications privées de M. Richard Thibault, et d'autres personnes auxquelles ledit Richard Thibault destinait ces conversations privées".

Le code pénal prévoit qu'une telle infraction est passible de cinq ans d'emprisonnement.

L'incident avait été soulevé par LE SOLEIL, au début de février 1981.

Négligence criminelle

M. Robert Harvey, âgé de 38 ans, de la rue Gaillard, à Val-Bélair, subira son enquête préliminaire, le 31 mars, sous une accusation de négligence criminelle, à la suite d'un accident de la route qui coûta la vie d'un motocycliste, le 21 juillet dernier, sur la route de l'Aéroport, à Sainte-Foy.

Procès de André Arthur

La défense a entrepris sa preuve, hier après-midi, au procès de l'animateur radiophonique André Arthur, accusé d'outrage au tribunal. Les procureurs de la défense ont fait entendre un seul témoin, le chroniqueur judiciaire du SOLEIL, qui poursuivra aujourd'hui son témoignage devant le juge Jean-Paul Bergeron, de la cour supérieure.

Dossier MIUF

Voici les faits

Initiatives et programme d'action du Gouvernement fédéral:

1 Interdiction

Après avoir associé avec certitude la mousse isolante d'urée formaldéhyde à certains problèmes de santé, le gouvernement canadien en a aussitôt interdit la vente en vertu de la loi sur les produits dangereux, le 18 décembre 1980. Le Canada fut le premier pays à interdire ce produit encore disponible dans la plupart des pays.

2 Commission d'examen en vertu de la loi sur les produits dangereux

Une commission d'examen a été créée, conformément à la loi sur les produits dangereux, afin d'étudier la mesure d'interdiction qui frappe la "mousse". La Commission a tenu des audiences publiques dans toutes les régions du Canada et a entendu les arguments des consommateurs, des manufacturiers, des entrepreneurs et des représentants des gouvernements.

3 Centre d'information et de coordination

En juin 1981, un Centre d'information et de coordination sur la "mousse" a été créé en vue de renseigner les propriétaires de maisons isolées avec la "mousse" par le biais d'un système téléphonique sans frais à la grandeur du Canada. La coordination de toutes les activités du gouvernement fédéral travaillant en vue de trouver des solutions au problème de la "mousse" est également effectuée par ce Centre.

4 Centre national de recherches

Le Centre national de recherches a entrepris des travaux de recherche en vue de mettre au point des techniques de mesures du formaldéhyde et des mesures correctives peu coûteuses, de manière à supprimer les dangers pour la santé que présentent les maisons isolées avec la "mousse".

5 Programme national de vérification

Afin d'avoir une idée exacte de l'ampleur du problème de cette "mousse", le Gouvernement a procédé à la vérification, à l'échelle nationale, de quelque 2.400 résidences pour mesurer le niveau de formaldéhyde présent.

6 Programme d'information

Outre l'information disponible par le biais du système téléphonique sans frais, une série de bulletins médicaux et techniques est distribuée gratuitement par le Centre à l'intention des propriétaires, des médecins et des entrepreneurs.

Au centre d'information MIUF, on répond gratuitement à vos questions: 1-800-567-6800



Consommation et Corporations Canada Consumer and Corporate Affairs Canada

Canada

Sears

AVIS À LA CLIENTÈLE

Veuillez prendre note que dans notre annonce parue lundi 30 novembre dans le journal Le Soleil, en page 3, section B, Vaisselle Stoneware vous est offerte à un rabais de 40% Rayon 21 - Cadeaux, vaisselle.

Section B, page 2, Mobilier de style colonial en érable massif, la description des prix aurait dû se lire comme suit:

- a- Table, 4 chaises
- b- Rabais de \$125 sur buffet. Rég. \$525. Spéc. \$400.
- c- Rabais de \$125 sur vaisselier. Rég. \$525. Spéc. \$400.
- d- Rabais de \$200 sur vaisselier de coin. Rég. \$770. Spéc. \$570.
- e- Rabais de \$30 sur fauteuil. Rég. \$140. Spéc. \$110.
- Rabais de \$10 sur jeu de 2 chaises. Rég. \$235. Spéc. \$225. Rayon 1 - Meubles.

Dans notre annonce parue le 1er décembre, en page 16 section "A".

Solide gigantesque de tapis "Color Mates"

Prendre note qu'il y a de légères imperfections dans la couleur n'affectant pas la qualité du produit.

Rayon 37 — Tapis - Couvre-plancher
Simpsons-Sears Limitée

pik-nik le comptoir

GAGNEZ UNE MINI-VOITURE POUR NOËL

Montez avec les champions à Noël!

Faites comme 500.000 de nos amis qui visitent nos casse-croûte à chaque semaine et foncez à toute allure à l'un de nos 134 puits d'approvisionnement "Pik-Nik" et "Le Comptoir", situé dans le principal centre commercial de votre voisinage. Laissez-nous vous offrir la chance de gagner un de nos six mini-bolides. Nos serveuses, tout en s'empressant de bien vous servir, vous indiqueront comment vous découvrir une âme de champion. Le 15 décembre, vous saurez si vous êtes de ceux qui gagneront une petite Corvette, une des quatre petites Camaros ou le petit fourgon... Mettez toutes les chances de votre côté en roulant sous les couleurs de "Pik-Nik" et du "Le Comptoir".



pik-nik le comptoir

Pierre Beaupré au coroner

'Il fallait que je tue la femme d'en haut, je devais'

par Michel TRUCHON

Le 29 août dernier, à Neufchâtel, un jeune homme, alerté par un appel téléphonique de sa belle-sœur, découvrait la jeune femme, grièvement blessée, enfermée dans sa chambre à coucher. Dans la pièce d'à côté, la fille de cette femme, la petite Judith Lachapelle, sept ans, gisait morte dans son lit, poignardée à cinq reprises.

Le mobile de ce double crime n'a pu être clairement établi lors de l'enquête qu'a tenue hier après-midi le coronier Maurice Lagacé.

Le suspect dans cette affaire, un Montréalais de 28 ans, n'a que de vagues souvenirs des circonstances du drame. "Il fallait que j'aie tué la femme d'en haut, j'étais obligé", a-t-il dit. Mais c'est la fille de celle-ci qui est morte et Pierre Beaupré dit qu'il ne se souvient même pas l'avoir vue dans l'appartement.

"Je ne sais pas dans quelle mesure Beaupré est responsable de ses actes, mais ce n'est pas à moi d'en décider. Devant la preuve entendue, je n'ai pas d'hésitation à le tenir criminellement responsable de la mort de la petite Judith Lachapelle", a conclu le coronier Lagacé.

"C'est Pierre..."

Vers minuit le soir du 28 août, Gaétane La-

chapelle, âgée de 27 ans, lardée d'une quarantaine de coups de couteau, parvient à téléphoner à son beau-frère, Michel Guenette, pour lui demander d'appeler une ambulance.

Le jeune homme s'exécute et se précipite au domicile de la sœur de sa femme pour la découvrir baignant dans son sang, à demi-inconsciente, derrière la porte barrée de sa chambre à coucher, dans l'appartement 301 du 744 de la rue Sicotte à Neufchâtel. La victime murmure: "C'est Pierre... le cousin du gars qui reste avec Jocelyne... c'est un maniaque".

Puis, Gaétane Lachapelle parle de sa petite Judith. Michel Guenette se rend dans la chambre voisine et voit l'enfant étendue sur le lit, immobile. Il tente en vain de la ranimer en lui frappant le visage, mais l'enfant est morte.

Le procureur du ministère public, Me Germain Martin, a précisé que la police et la couronne, pour des motifs humanitaires, n'ont pas jugé bon d'assigner la mère comme témoin. La femme vient à peine de sortir de l'hôpital. Les médecins ont précisé qu'au moins trois de la quarantaine de coups qu'elle a reçus auraient pu la tuer.

En visite

Pierre Beaupré, âgé de 28 ans, du 8508 de la rue du Buisson, à Montréal,



Michel Guenette, de Loretteville, a découvert le cadavre de sa nièce et la mère de celle-ci, grièvement blessée.

demeurait chez son cousin, Jacques Lewis, à la date du drame. Il était à cet endroit, un étage au-dessous de l'appartement occupé par Mme Lachapelle et sa fille, pour aider à repeindre l'appartement des Lewis. Il y était depuis une quinzaine de jours.

Beaupré avait vu Gaétane Lachapelle, une amie de Mme Lewis, une ou deux fois, mais la conversation n'était jamais allée plus loin que "bonjour-bonjour".

Le soir du drame, il se couche vers 22h. Son cousin Jacques Lewis devait avoir de ses nou-

velles quelques heures après les incidents, quand Beaupré lui téléphona trois fois sans préciser d'où. "Il faut que je parte pour Montréal", dit-il alors.

"Il le fallait..."

Beaupré a raconté hier, au coroner, d'une voix quasi inaudible, qu'il s'était réveillé environ une demi-heure après s'être couché. Il se lève et, sans se rhabiller, va à la cuisine chercher un couteau à viande qu'il glisse dans son caleçon. "Il fallait que j'aie tué la femme d'en haut..."

Patiemment, le procureur de la couronne tente de lui extirper un à un les détails des minutes qui ont suivi. Mais Beaupré ne se souvient plus de grand-chose.

Il est monté à l'appartement 301 et a sonné. Gaétane Lachapelle a ouvert la porte, mais il ne se souvient pas s'il a fourni un prétexte à sa visite ni comment il est entré, toujours en slip. Il ne se souvient pas non plus de ce qui s'est passé dans l'appartement, sinon de s'être rendu à la salle de bains.

De Gaétane Lachapelle, il dit qu'il la connaissait à peine. "Avec le couteau, j'ai tué la femme d'en haut. Je l'ai frappée parce qu'il fallait que je la frappe..."

Pierre Beaupré af-

firme ne même pas se souvenir d'avoir vu la petite Judith.

Les mains pleines de sang, il redescend à l'appartement de son cousin, se lave et s'habille avant de partir en voiture. Il se rappelle avoir emporté le couteau et avoir traversé le pont Pierre-Laporte, mais pas d'avoir jeté l'arme.

Le suspect devait comparaître aujourd'hui en cour des sessions de la paix pour répondre à une accusation de meurtre et à une autre de tentative de meurtre. De plus, Beaupré attend d'être jugé pour une affaire d'effraction et d'attentat à la pudeur chez une voisine à Montréal au début d'août dernier.



Me Germain Martin a patiemment interrogé le Montréalais Pierre Beaupré sur les circonstances du drame du 29 août.

18 mois de prison pour détournement de mineure

par Lucien LATULIPPE

Pour avoir eu des relations sexuelles avec une adolescente de moins de 13 ans, Gabriel Rodrigue, âgé de 36 ans, de Saint-Gabriel de Rimouski, a été condamné à 18 mois de prison à partir d'hier. Il était déjà détenu depuis le 4 septembre dernier.

La sentence a été prononcée par le juge Charles-B. Quimper au palais de justice de Rimouski où Me Georges Rioux a adressé à la cour les représentations de la Couronne. Le délit s'est déroulé entre mars 1977 et septembre 1981.

A l'issue de son enquête préliminaire devant le juge Mark Dubé, le prévenu avait été envoyé aux assises. Par la suite, il avait changé d'option et il a reconnu sa culpabilité.

Quatre ans

Pour sa part, Francis Martin, âgé de 26 ans, de Sainte-Blandine de Rimouski, a été condamné à quatre ans de prison. Il a reconnu avoir attaqué le curé de sa paroisse dans l'intention de lui voler de l'argent.

La sentence a été prononcée par le juge Yvon Mercier au palais de justice de Rimouski. La Couronne dans cette cause était représentée par Me Ivan Fortin.

L'abbé René Thériault, âgé de 56 ans, avait été appelé par téléphone pour se rendre auprès d'un blessé grave, vers 23h, le 18 novembre dernier. Au moment où il s'apprêtait à monter dans son auto rangée dans le garage, il fut assailli par deux individus qui l'ont rudoyé, sans le blesser toutefois. En se défendant, il s'est tordu un genou.

Pendant la hâte, l'abbé Thériault n'avait pas d'argent sur lui. Ainsi, ses assaillants sont-ils partis bredouilles et ils ont été arrêtés vers 16h, le même jour.

Le second participant à cette agression était un mineur et son cas a été soumis au directeur de la protection de la jeunesse.

La Sûreté du Québec à Rimouski poursuit l'enquête dans cette affaire. Martin est soupçonné dans des cambriolages commis avec un autre individu dont

la cause sera entendue ces jours-ci.

Procès ajourné

La cause de Pierre Lemieux, de Mont-Carmel, se poursuivra le 14 cou-

rant. Elle se déroulait devant le juge Jean Dutil au palais de justice de Rivière-du-Loup. Me André Rompré et Me I. Fortin représentent la Couronne.

Agé de 28 ans, Pierre Lemieux qui est défendu par son frère, Me Robert Lemieux, est accusé d'avoir importé 80 livres de hasch et de possession de hasch dans le but

d'en faire le commerce. Il avait été arrêté le 1er décembre 1978 à la suite d'une enquête de plusieurs mois de la part de la Gendarmerie royale du Canada.

Pêcheries St-Laurent
★ LES HUITRES A LEUR MEILLEUR!
SPECIAL POUR PARTIES D'HUITRES

CUISSES DE GRENOUILLES	4 ⁹⁹ lb
SCAMPIS (langoustines)	9 ⁹⁹ lb
PETONCLES	5 ⁹⁹ lb

Variété complète des produits de la mer.

201, 3e Avenue (coin 2e Rue) 525-4577

daniel hechter=paris
Chandails en coton ouaté \$18
Pantalons en coton ouaté \$25

Fairweather!
Le Savoir - Galeries de la Capitale, Place Fleur de Lys, Place Laurier, Place Québec

Incendie à Saint-Aubert: un couple est accusé

par Lucien LATULIPPE

Un couple de Saint-Aubert de L'Islet a été accusé, hier, au palais de justice de Montmagny,

d'avoir incendié sa maison le 12 mars dernier. Aucun plaidoyer n'a été enregistré et la cause a été remise à mardi.

M. et Mme Gérard Lessard, âgés respectivement de 41 et 36 ans, ont été laissés en liberté, mais ils ont été prévenus de ne pas communiquer avec les

témoins dans cette affaire. Ils étaient représentés par Me Florian Pelletier. Cette accusation de crime d'incendie a été

portée à l'issue de l'enquête du notaire Cyrille Delage, du Commissariat des incendies du Québec, où la Couronne était représentée par Me Réjean Boulet.

Sept témoins ont été entendus. Il a été établi que la maison était évaluée à \$10,000 et que le feu avait éclaté entre 13 et 15h, le 12 mars der-

nier. L'incendie a pris naissance au sous-sol et le bâtiment a été rasé.

La déclaration du couple Lessard a été mise en preuve, mais elle a

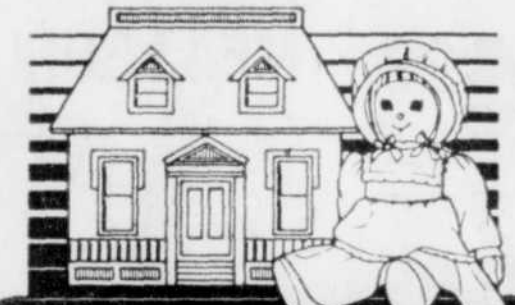
été niée en partie par les intéressés.

Par ailleurs, des témoins indépendants ont déclaré au commissaire Delage qu'ils avaient vu

M. et Mme Lessard sortir des objets de leur maison sur l'heure du midi et les placer en sécurité. Au nombre des objets mentionnés, il y avait des armes à feu.



Quand Émilie rencontra Pierrot, ce fut le début d'une si tendre histoire d'amour, qu'ils décidèrent tous deux de la vivre au pays de la dentelle et des doux objets.



Le Grenier d'Émilie
DECOR CADEAU

CARREFOUR
CHARLESBOURG
855, boul. Henri-Bourassa
627-3054

CARREFOUR
LES SAULES
1335, boul. Mission
872-5588

Court-circuit à l'origine de la destruction d'une roulotte

par Lucien LATULIPPE

Un court-circuit causé par un clou est à l'origine de l'incendie qui a ravagé à Sept-Îles, avant-hier, une roulotte qui servait de foyer aux marins et qui se trouvait au quai de Pointe-aux-Basques. C'est ce qu'a révélé l'enquête menée par l'inspecteur Raoul Perreault, de la brigade des incendies de Sept-Îles.

Le feu a éclaté vers 16h30 et il a été rapidement circonscrit. Tout l'intérieur de la roulotte qui mesure 55 pieds de longueur sur 10 de largeur a été calciné. On estime les pertes à \$15,000.

Un poêle

D'autre part, l'inspecteur Perreault a laissé entendre, hier, que le feu qui a lourdement endommagé la maison de M. Germain Bergeron, le 24 novembre, avait été causé par un poêle à bois placé trop près d'un mur dans une annexe de la maison.

Située au 792 rue de la Rive à Sept-Îles, la maison de M. Bergeron a subi des dommages estimés à \$30,000. Le feu avait éclaté vers 1h55 de la nuit et la famille Bergeron avait pu s'échapper saine et sauve.

naissance dans la cuisine du rez-de-chaussée, vers 20h30, et que la maison de trois étages était restée debout, mais qu'elle avait subi des dommages d'au moins \$60,000.

Une dizaine de personnes demeuraient dans cette maison de pension. Quatre pen-

sionnaires étaient là lorsque le feu a pris et ils ont pu s'échapper sans trop de difficulté, sauf une jeune fille qui s'était réfugiée sur le toit et que les pompiers ont aidée à descendre avec l'échelle.

A Matane

Pour sa part, le lieu-

tenant Savard, de la brigade des incendies de Matane, révèle que le feu qui a entraîné la mort de Raphaël Beaulieu-Caron, âgé de cinq ans, était d'origine accidentelle.

L'incendie a pris naissance dans une poubelle de la cuisine, vers 9h du matin, le 21 novembre.

La petite victime est montée à l'étage pour prévenir ses parents qui sont parvenus à s'échapper avec leur autre enfant. Ils ont tenté de secourir Raphaël qui s'était rendu dans sa chambre. Il y avait tellement de fumée qu'ils n'ont pu y parvenir.

Une directive de la SQ précise les économies

MONTREAL (PC) — Favoriser la patrouille statique à la patrouille régulière, faire le plein du réservoir aux endroits où l'essence est la moins chère, prendre pour acquis qu'il n'y a plus de surtemps pour effectuer son travail quoi qu'il survienne et le gel complet de l'embauche policier au sein de la Sûreté du Québec.

Telles sont les grandes lignes d'une directive émise le 9 novembre dernier aux commandants des neuf districts policiers du Québec, par le directeur général adjoint à la Sûreté du Québec, M. Tancrède Paquette.

Dans ce document de régie interne, le directeur adjoint précise que la Sûreté du Québec doit absolument terminer son exercice financier prenant fin le 31 mars 1982, avec les budgets octroyés jusqu'à maintenant.

Par ailleurs, le directeur adjoint Paquette affirme que les restrictions budgétaires actuelles ne doivent pas être interprétées comme temporaires, mais bien permanentes, les prévisions budgétaires 1982-83 ne prévoyant aucun redressement de la situation. "Les politiques d'intervention et les systèmes de con-

trôle que nous développerons pour rencontrer les nouvelles exigences devront prendre un aspect permanent," a laissé entendre M. Paquette.

Patrouille statique

Même si les autos-patrouilles de la SQ ne sillonnent plus les routes de la province comme elles le faisaient, le directeur adjoint Paquette soutient que la patrouille statique (autos non en mouvement) est aussi efficace et même plus qu'une auto de police qui circule à 100kl heure sur l'autoroute.

La Sûreté estime que le déploiement des autos en patrouille statique dans les secteurs assignés, ne peut qu'augmenter le rendement des policiers, leur présence étant plus évidente et aura pour effet que la voiture de police sera vue par un plus grand nombre de personnes que par le passé.

Une moyenne de près de 70 kilomètres par jour par véhicule de patrouille a été établie. Ce qui représente une compensation de près de 25 pour 100 du kilométrage des véhicules de la SQ par rapport à l'année dernière.

Vancouver ne veut pas de maisons closes

VANCOUVER (PC) — Le maire, M. Michael Harcourt, a déclaré qu'il n'était pas disposé à faire de la ville l'Amsterdam du Canada en accordant des permis aux maisons de débauche.

"Je ne crois pas que nos gens soient prêts à ça", dit-il en commentant la suggestion qu'un quartier réservé à la prostitution serait peut-être le meilleur moyen d'éloigner les prostituées de West End, quartier domiciliaire adjacent au centre-ville.

M. Harcourt a dit que l'on exercera de nouvelles pressions sur le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, pour que le code pénal soit amendé de telle sorte que la police puisse combattre la prostitution.

A Toronto, la semaine dernière, il déclarait à une réunion de maires canadiens que la prostitution est si florissante à Vancouver que des comités de surveillance pourraient bien recourir à la violence l'été prochain si l'on ne fait rien.

M. Harcourt a ajouté qu'il n'entreprendrait pas une campagne de moralité. "Personne ne parle de proscrire la prostitution — on a essayé en vain durant 3,000 ans — mais nous ne sommes pas non plus disposés à la légaliser."

M. Harcourt s'est dit sceptique devant la suggestion du conseiller municipal Terrence Bland de réserver un quartier aux prostituées.

"C'est une bonne idée, dit-il, — mais quel quartier?"

UN CHOIX EXCEPTIONNEL DE JOUETS DE QUALITE

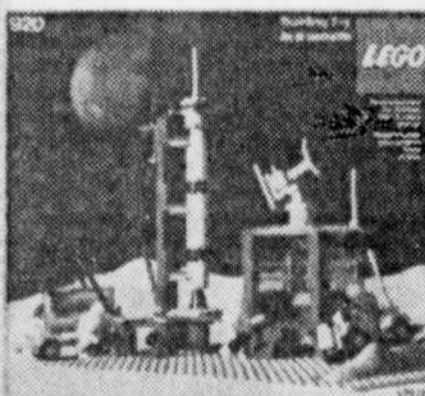
Prix en vigueur les 2, 3, 4 et 5 décembre



2465 - LEGO DUPLO 19.99



744 - POUR EXPERT (avec moteur) 49.99



920 - PLATE-FORME DE LANCEMENT 24.99



LEGO 97 pièces 3.99



LIVRE D'IDÉES LEGO 3.98



928 - EXPLORATEUR DE GALAXIES 32.99



8237 - POUPÉE AVEC VÊTEMENTS 13.99



6901 - LABORATOIRE MOBILE 12.99



NOUVEAU JEU EDUCATIF TRAFIC

Kirouac
PLACE STE-FOY
653-8544

ON VIDE L'ENTREPÔT

PROFITEZ DE NOS PRIX EXTRAORDINAIRES SUR TOUS NOS MEUBLES EN ENTREPÔT...

3 Jours seulement

plus de 3,000 pi. car. d'entrepôt remplis de meubles à liquider

Mobiliers de salon styles moderne, canadien, colonial, contemporain, etc. Mobiliers de chambre à coucher de tous styles — Mobiliers de salle à dîner de tous modèles — Appareils électriques: laveuses, sècheuses, réfrigérateurs, cuisinières, etc.

LAVE-VAISSELLE
ROY
MOBILE 1980 NEUF

459 \$

CUISINIÈRES 1980
NEUVES
également disponibles à

TRES BAS PRIX

tout doit partir

pour faire place aux nouveaux modèles

Trois jours seulement,
les 3, 4 et 5 décembre

Dépositaire des
fameux matelas
d'eau Palliser.

Les Intérieurs St-Augustin
201, route 138, St-Augustin
Tél.: 878-4455
(A 2 000 pieds de la sortie St-Augustin, boul. Charest)

Plan pour rapprocher policiers et citoyens

par Michel TRUCHON

Le directeur du service de police de la ville de Québec, M. Robert Vézina, a décidé de mettre sur pied un plan quinquennal visant à un rapprochement entre les citoyens et les policiers. L'idée, qui implique une modification à long terme de l'orientation de ce corps policier, a été soumise aux officiers des différentes divisions, lesquels ont jusqu'au 22 de ce mois pour soumettre leurs suggestions.

"C'est la base qui va décider," a confié au SOLEIL le directeur Vézina, précisant que ce qui va être mis en pratique sera quelque chose d'exclusif à Québec.

L'annonce du plan quinquennal de rapprochement a été faite hier soir par l'inspecteur Raynald Desjardins, à l'occasion d'une soirée-échanges des comités de prévention du crime du quartier Limoilou.

Un premier pas

Ces comités de prévention sont d'ailleurs un premier pas vers les nouvelles relations citoyens-policiers. Ils constituent des mécanismes dont l'objectif ultime est d'assainir le climat dans lequel vivent les Québécois.

"La police ne peut contrer, seule, l'inflation de la criminalité", a fait remarquer l'inspecteur Desjardins, renchérissant sur l'affirmation du directeur Vézina à l'effet que d'autres méthodes que la répression sont nécessaires pour enrayer le crime.

Selon les policiers, les membres des comités de prévention constituent une élite et la petite part qu'ils vont faire peut être le début de l'assainissement du milieu dans lequel ils vivent.

"On n'a pas de solution miracle, mais si on se donne la main, peut-être qu'en équipe nous réussirons à faire quelque chose," a dit l'inspecteur Desjardins.

Selon lui, il est un peu tôt pour mesurer l'impact des comités de prévention mis sur pied il y a un peu plus d'un an dans quatre paroisses de Limoilou. Pour ce faire, il faudra attendre trois ans avant d'analyser les statistiques.

Il n'en demeure pas moins que cette année, le nombre de cambriolages a diminué de 10 pour 100 dans les limites de Québec. Mais on ne peut dire exactement à quoi cette baisse peut être attribuée.

Bilan

La soirée regroupant une trentaine de membres des quatre comités de prévention, les policiers préventionnistes et les organisateurs communautaires, a permis d'établir l'ébauche de projets communs.

Ainsi les citoyens ont réalisé qu'en se regroupant ils pourraient faire des réalités de projets quasi irréalisables à titre individuel.

On parle de Semaine de prévention, de participation à des émissions de télévision pour sensibiliser la population, d'approche différente des jeunes pour les intéresser à la prévention, d'installation de panneaux du genre de ceux de la Régie de l'assurance-automobile.

Il ne serait pas surprenant non plus de voir une action concertée dans les périodes "critiques" (Noël, grandes vacances et autres).

Nouveaux comités

Le programme de prévention du crime du quartier Limoilou existe grâce à la collaboration du ministère du Solliciteur général du Canada, du ministère de la Justice du Québec, du Service de réadaptation sociale inc. et de la ville de Québec.

D'ici quelques mois, trois autres comités devraient être formés, soit ceux de Sainte-Claire

d'Assise, de Saint-Pascal et de Saint-Fidèle.

En ce qui concerne ce dernier, une réunion

d'information a lieu ce soir à la salle de l'école

Saint-Fidèle. Les animateurs feront connaître

les buts et objectifs du programme, appuyés

par le visionnement d'un diaporama. Par la

suite il y aura une période de questions et de

commentaires. C'est à 19h30.

Soyez élégants pour les Fêtes...

2 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR!

LES VÊTEMENTS

St. Lawrence INC.
95 EST. RUE ST-VALLIER et
LES GALERIES DE LA CAPITALE

STATIONNEMENT
GRATUIT EN FACE DU
MAGASIN RUE ST-VALLIER



Chics et élégants
**VESTONS
SPORT**

Imitation de suède ou tweed
100% laine de qualité supérieure.

à partir de

89⁹⁵
ET PLUS

EN PLUS
OBTENEZ
AUSSI UN

PANTALON
100% polyester
GRATUIT

PLAN
MISE
DE
CÔTÉ



RETOUCHES D'AJUSTEMENT
GRATUITES



20%
de réduction
sur tous nos

**PALETOTS
D'HIVER**

Grand choix de modèles en tweed
ou lainage, avec ou sans col de
fourrure, plusieurs avec épaulettes
et ceintures. Coupe régulière
ou cintrée.

à partir de

89⁹⁵
ET PLUS

Tout est compris dans le prix

avec l'achat d'un

COMPLET

3 pièces de
haute qualité

- souliers
- chemise
- cravate
- ceinture
- bas

Très grand choix de complets en worsted 100% laine
ou polyester et laine, de teintes différentes et de gran-
deurs assorties.

à
partir
de

159⁹⁵
ET PLUS



Woodstock n'en revient pas!
Il ne reste que 23 jours de
magasinage avant Noël.



**Business
Reply Mail**

No Postage Stamp
Necessary if Mailed
in Canada
Postage will be paid by

**Correspondances
Réponse D'Affaires**

Ce Post Sans
Timbre au Canada
L'affranchissement
sera payé par

NORMAN MacLEOD
LIBERAL PARTY OF CANADA
PARTI LIBÉRAL DU CANADA
102, RUE BANK STREET
OTTAWA, ONTARIO
K1P 9Z9



Pôvre Liberal Party of Canada Limited



**pierre
champagne**

de 9h. à 11h.
le matin
Tél: 647-3434

Le pauvre ou le "pôvre" Liberal Party of Canada Limited vient, une fois de plus, solliciter ses membres pour continuer son oeuvre à travers le pays.

Fier du bilinguisme de son chef et de la politique qu'il prône à travers le pays, le Liberal Party of Canada se fait un devoir d'envoyer à ses membres une enveloppe préadressée et affranchie afin que ceux-ci, ces généreux donateurs, puissent renvoyer à Ottawa l'argent demandé... même si l'argent canadien ne vaut plus grand-chose.

Cette enveloppe est donc préadressée dans les deux langues officielles (encore pour quelques semaines) du pays.

Mais il faudrait voir le français, l'affreux français du Liberal

Party of Canada. Même les Chinois de Hong-Kong font de meilleures traductions.

On compte sept fautes en 13 mots. C'est un excellent exemple de la politique de bilinguisme mise de l'avant par le premier ministre du

Canada et chef du Liberal Party of Canada. Si ça ne marche même pas là comment voulez-vous que ça fonctionne ailleurs?

Il y a des sceptiques? Certains libéraux plus rouges que le sang croient que je charrie...

comme c'est mon habitude. Alors voici la preuve... (à gauche).

Si vous avez des commentaires, ne les adressez pas à Norman MacLeod mais retenez donc votre contribution tant qu'on ne vous la demandera pas dans votre langue et sans faute.

Trouvez les erreurs...

Kino-Québec vous invite à "jouer" votre santé

De plus en plus de citoyens apprécient les bienfaits de se "sentir en forme". D'autres n'y ont pas encore goûté. C'est mon cas!

Pour mieux sensibiliser la population au plaisir d'être en forme, un kiosque Kino-Québec sera présent au Mail Saint-Roch, demain jeudi 3 décembre, de 11h à 20h.

Tout le monde est invité à venir tenter sa chance aux jeux suivants: la roue de fortune santé, le jeu questionnaire sur la dépense énergétique et le jeu de fléchettes sur les exercices

physiques.

Vous aurez aussi l'occasion de vous renseigner sur la "santé mentale" et de consulter les spécialistes présents. C'est gratuit!

Ces activités sont organisées par le CLSC de la basse ville, les étudiants en activité physique de l'université Laval et par Kino-Québec du Service des loisirs et parcs de la ville de Québec.

Les personnes intéressées auront plus de renseignements en téléphonant à Louise Poirier à 694-7158.

Un "Joyeux Noël" qui lui donne \$50,000



Mme Marie-Claire Latulippe, heureuse gagnante à la mini-loto.

"Un beau Noël en perspective" de signifier spontanément Mme Marie-Claire Latulippe, de Charlesbourg, heureuse gagnante d'un des gros lots de \$50,000 de la mini lors du tirage du 20 novembre. Mme Latulippe, une commis-vendeuse, en profitera donc pour gâter ses trois enfants et ses trois petits-enfants durant la

période des Fêtes qui approche à grands pas. La mini aura été généreuse pour les habitants de la capitale en 1981 puisque Mme Latulippe est la 14e personne à remporter le gros lot de \$50,000, ce qui porte à 130 le nombre de lots de \$5,000 et plus distribués depuis le début de l'année dans la région.

ETC...ETC...ETC... ETC... ETC... ETC... ETC...

Information-retraite

Le CLSC Laurentien inaugure une nouvelle activité à Saint-Augustin: les rencontres information-retraite. Ces rencontres s'adressent à toutes les personnes âgées de 55 ans et plus. La première de ces rencontres aura lieu le 10 décembre à 14h au sous-sol de la caisse populaire sous le thème: "Le logement et les services de santé". Les personnes intéressées auront plus de renseignements en téléphonant à Marie Drolet à 872-0881.

Les variétés musicales

Raymond Côté m'informe qu'à son émission du 12 décembre au canal 24 il recevra Denis Champoux, l'accordéoniste Michel Lemelin, le chanteur Gilles Gosselin, le violoniste Roland Boutet, André Clavier et les duettistes Jean Chalifour et Raymond Viger.

Scouts et guides de Neufchâtel

Samedi dès 10h au sous-sol de l'église Saint-André de Neufchâtel, rue Lacroix, se tiendra la kermesse annuelle organisée au profit du mouvement des scouts et guides de l'endroit. Un diaporama, de la gastronomie, de l'artisanat et des amusements sauront faire passer à tout le monde quelques minutes ou quelques heures agréables.

Rencontres prénatales

Pour répondre aux demandes grandissantes des futurs parents qui travaillent le soir, le CHUL a décidé d'ouvrir en janvier une session de rencontres prénatales l'avant-midi. Cette session se déroulera pendant 11 semaines et sera donnée de 9h30 à 11h30. Vous aurez plus de renseignements en téléphonant à Hélène Girard du département de santé communautaire du CHUL à 656-8900.

Les universités du troisième âge

Claire Guillemette, présidente de la Commission gérontologique de Québec-France a préparé une conférence-discussion sur les universités du troisième âge le samedi 5 décembre, de 10h à 16h, à l'amphithéâtre 2-A du pavillon De Koninck de l'université Laval. Le conférencier invité sera M. Jean Laplaine, président-fondateur de l'Académie du troisième âge à Hull. Une invitation spéciale est adressée aux anciens de Laval, aux personnes du 3e âge et aux plus jeunes s'intéressant à l'éducation des adultes. L'entrée est libre, le stationnement est libre... mais le dîner est aux frais des participants.

Un autre club Optimiste

Les Québécois du secteur de Limoilou intéressés à la formation d'un club Optimiste sont invités à une rencontre d'information sur le sujet, le mercredi 9 décembre au centre récréatif Saint-François d'Assise, 16 rue Royal-Roussillon, à 19h30. Les intéressés auront plus de renseignements en appelant Jean-Guy Drolet, à 524-7190 ou Gérard Ferland à 871-1731.

Le plan Nagua

Six gérants de coopératives affiliées à la Fédération (Fédération dominicaine des coopératives d'épargne et de crédit) effectuent présentement un séjour au Québec et ils sont prêts à faire connaître davantage leur pays à ceux qui veulent les rencontrer, le vendredi 4 décembre à

20h. Les intéressés n'ont qu'à communiquer avec le plan Nagua à 683-5723 ou en se rendant au 835 avenue Brown à Québec.

L'athlète de l'année

Un rappel pour ceux qui désirent se procurer des cartes pour le gala de l'athlète de l'année qui se déroulera au PEPS de l'université Laval le 18 décembre. Ces cartes, d'une valeur de \$20 l'unité, peuvent être obtenues: a) en appelant le président des Sports du Québec, M. Pierre Bédard, à 651-1033 ou 658-0539; b) en se présentant au service des sports de Radio-Canada ou en appelant à 656-9440; c) — en se présentant au service des sports du Journal de Québec ou en appelant à 683-1573; d) en se présentant à la réception du niveau I du PEPS.

Un petit tableau

Juste avant Noël et si vous avez manqué le Salon de l'artiste peintre, sachez que la galerie Michel-de-Kerdour a groupé une série de tableaux "petits formats" exécutés par de jeunes artistes et qui seront offerts à des prix avantageux, en fin de semaine, à l'Auberge des Gouverneurs de Sainte-Foy.

Les maladies du coeur

Depuis le 25 novembre, le secrétariat de la Fondation du Québec des maladies du coeur a emménagé dans de nouveaux locaux. Il est maintenant situé au Palais Montcalm, 995 place d'Youville, bureau 305, Québec G1R 3P1. Le téléphone: 692-2800. Les personnes bénévoles et les donateurs sont donc priés de prendre note de ces changements.

Les baha'is chez les eudistes

La communauté des Baha'is de Charlesbourg invite ses adeptes et les autres, dimanche le 6 décembre à 16h à une conférence sous le thème "Nous préparons nos enfants à l'unité mondiale". Occasionnellement, cette réunion se déroulera à la Boiserie des Pères Eudistes, 6125 1ère Avenue.

Exposition du Mont-Saint-Aubert

Depuis le 30 novembre et jusqu'au 5 décembre inclusivement, les pensionnaires du Mont-Saint-Aubert exposent les produits de leurs différents ateliers dans le mail de Place Fleur de Lys. Différents jouets en bois et des objets d'utilité courante comme des chaises hautes, des planches à repasser ou des tables à pique-nique sont en vente. Le Mont-Saint-Aubert est un centre d'accueil pour déficients mentaux et il reçoit quotidiennement plus de 150 personnes qui fréquentent des ateliers de travail en vue d'une réinsertion future sur le marché du travail. C'est la production de ces ateliers qui est offerte au public, juste avant Noël.

Retrouvailles Toastmaster

Le 23 novembre, le club Toastmaster de Québec tenait une rencontre spéciale au Cercle universitaire pour rendre hommage à l'un de ses membres, M. Roland Turgeon, encore actif après plus de 25 ans de participation au mouvement. Cette exceptionnelle "soirée des retrouvailles" s'est déroulée sous la direction de l'actuel président du club, M. Gaston Plourde, en présence du gouverneur général du district, Mme Pauline Aboud. MM. Jean Gagné et Jean-Claude Dufresne, respectivement présidents-fondateurs des clubs de Québec et de Sainte-Foy, participaient aussi à la rencontre. En plus d'accepter une magnifique plaque souvenir et un document officiel émanant du siège social du mouvement Toastmaster International à Santa Ana en Californie, M. Roland Turgeon reçut de nombreux témoignages d'estime de la part de ses collègues, anciens et nouveaux. Ceux qui seraient intéressés à joindre les rangs du mouvement Toastmaster International n'ont qu'à téléphoner à 651-7649 pour obtenir plus d'informations.



Mme Pauline Verret

MERVEILLEUX
PRIX D'AVANT
NOËL



POUR ELLE
VISION



Pour ELLE et LUI
Un choix sélect des plus beaux
monteux vous attend chez Pré-
mont...
tous à un merveilleux prix!

CHAT SAUVAGE	
ELLE à partir de	\$1,395
LUI à partir de	\$1,695
CASTOR A LONG POIL	
ELLE à partir de	\$1,495
LUI à partir de	\$1,995
LOUP NATUREL	
ELLE à partir de	\$2,995
LUI à partir de	\$2,695
LOUTRE NATURELLE	
ELLE à partir de	\$3,395
LUI à partir de	\$3,095
VISION, PEaux ALLONGEES	
ELLE à partir de	\$2,895
LUI à partir de	\$4,495

VISION Peaux pleines acajou ou ranch. 10 à 20 ans \$2,095	VISION Peaux allongées pastel, ranch, acajou, col châle ou tailleur. \$2,895	VISION Peaux allongées Co- nada Majestic, ranch, demi-buff, noir. \$3,995	VISION Peaux allongées (femelles), modèles couturier, Canada brun, ranch. A partir de \$4,500
---	---	--	---

Les Fourrures

Prémont inc.

125, rue St-Joseph est - 524-3541

Stationnement gratuit — Conditions de paiement — Mise de côté — Mastercard et Visa
acceptées. Consultez nos experts pour vos réparations et le remodelage de vos fourrures. Date de li-
vraison garantie.

Lundi, mardi, mercredi: 9h30 à 17h30
Jeudi, vendredi: 9h30 à 21h
Samedi: 9h30 à 17h

Prémont Fourrures... une passion qui dure

JOUETS
"Neufs et presque neufs"
**ACHAT ET
VENTE**
LA JOUJOUTIQUE
(QUÉBEC) ENR.
381-A, 14e Rue, Québec
522-2258

**ENSEMBLE
VOS JOURNÉES...**
ABONNEZ-VOUS!
647-3333

Prostitution: le code pénal pourrait être changé

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a rejeté à l'unanimité, hier, les condamnations pour prostitution prononcées contre deux femmes de la Colombie-Britannique.

Dana Leanne Whitter avait été condamnée à 14 jours de prison et Karen Elaine Galgot à \$300 d'amende, dans des causes différentes à Vancouver, en 1979.

Toutes deux ont interjeté appel en soutenant que la couronne n'avait pas prouvé l'insistance, qui est un élément essentiel de la sollicitation en vertu du code pénal.

La décision du plus haut tribunal du pays survient quelques jours après la réunion des maires de huit villes, à Toronto, pour demander au gouvernement fédéral de renforcer la Code pénal sur la prostitution.

M. Chrétien

Au nom de ses collègues, le juge McIntyre a signalé qu'il appartenait au législateur d'apporter les modifications qu'il jugeait nécessaires au code pénal.

A la suite de ce jugement, d'ailleurs, le ministre fédéral de la Justice, M. Jean Chrétien, a déclaré qu'on

allait étudier la possibilité de changer la loi, s'il le fallait.

A Victoria, entre-temps, le solliciteur général de la Colombie-Britannique, M. Allan Williams, a déclaré que la province allait presser Ottawa, le semaine prochaine pour qu'il donne suite à une promesse de renforcer la loi afin de faciliter la tâche à la police qui doit faire face à la prostitution.

M. Williams a ajouté que la question de la prostitution constituera une priorité la semaine prochaine lors de la rencontre entre les solliciteurs généraux des provinces et M. Jean Chrétien.

Rivière-au-Tonnerre Incendie de l'hôtel Gilles

L'hôtel Gilles à Rivière-au-Tonnerre, sur la Basse-Côte-Nord, a été rasé par un incendie qui a fait rage durant la nuit de lundi à mardi.

Comme la municipalité est complètement dépourvue d'un service de

pompiers même volontaires, la bâtisse a été abandonnée à la destruction.

Le feu qui aurait pris naissance dans le plafond ou dans l'entre-mur du sous-sol a commencé à se propager vers 18h30 dans la soirée de lundi et

l'élément destructeur a fait ensuite ses ravages devant des curieux impuissants à lutter contre les flammes.

Le complexe, propriété de M. Gilles Duguay, a été affecté seulement dans le secteur de la restauration. Le bar-salon et le restaurant ne sont plus qu'un amas de décombres et la perte totale pourrait se chiffrer à plus de \$250,000 selon un estimé sommaire.

Un motel de 12 unités, situé non loin du sinistre, a échappé aux flammes.

Le bureau des enquêtes criminelles de la SQ de Baie-Comeau et la SQ du poste de Havre-Saint-Pierre ont ouvert une enquête pour tenter de trouver la cause exacte de l'incendie.

GRC: début de l'enquête le 14

MONTREAL (d'après PC) — Le juge Maurice Rousseau, de la cour des sessions, a rejeté, hier, la requête pour arrêt des procédures de 17 policiers de la GRC, accusés de divers délits au Québec.

Par la même occasion, le président du tribunal a fixé au 14 décembre la tenue de l'enquête préliminaire dans cette affaire, qui comprend entre autres le vol des listes de membres du Parti québécois.

Les prévenus avaient demandé le retrait des accusations, avant même l'enquête préliminaire, en alléguant que la procédure était "vétoxaire, oppressive, injuste et équivalait en quelque sorte à un abus".

Mais, a répondu tout d'abord le juge, la requête, présentée à ce stade des procédures, apparaît comme "une mesure prématurée, un obstacle dans le processus normal de l'application de la loi et une mesure contraire à l'intérêt public dans l'administration de la justice".

Prématurée, a expliqué M. Rousseau, "parce qu'elle est faite avant que la couronne ait eu l'occasion d'établir la preuve qu'elle a à faire".

Entraîne La requête constitue également "une entrave dans le processus normal de l'application de la loi", parce qu'une "dénonciation a été portée, par écrit et sous ser-

ment, le 11 juin 1981" et que "le processus de la loi a été déclenché et mis en marche d'une façon tout à fait normale".

Au chapitre de l'intérêt public, le magistrat a rappelé l'existence de la Déclaration canadienne des droits, soulignant qu'accorder la requête signifierait "qu'il existe au pays deux classes de citoyens devant la loi: ceux qui peuvent se targuer de perpétrer des présumées infractions criminelles qui resteront impunies et les autres citoyens, soumis à la règle générale et qui, eux, risquent d'être punis pour avoir transgressé la loi".

Pressions

La défense a allégué, a noté le juge, que les prévenus pouvaient avoir commis des actes illégaux parce qu'ils avaient subi des "pressions gouvernementales".

A ce sujet, M. Rousseau s'est référé au témoignage de M. John Starnes, chef du service de sécurité de la GRC de 1970 à 1973.

Or, a-t-il signalé, "nulle part, dans son témoignage, Starnes n'a pu déclarer qu'un ministre ou un haut fonctionnaire lui a suggéré ou conseillé d'employer lui-même ou de faire employer par les agents qu'il avait sous ses ordres des moyens illégaux pour arriver à obtenir ce qu'on demandait de son service de sécurité".



Le procureur de la couronne, Me Jean-Pierre Bonin, au moment où il quittait le palais de justice.

Méthode de minage à la Belmoral critiquée

VAL-D'OR (PC) — Selon un ingénieur minier, la galerie d'exploration 1-7 de la mine Belmoral n'avait aucune raison d'être et la méthode de minage utilisée dans les chantiers était inadéquate, compte tenu de la résistance du terrain.

Troisième spécialiste des questions minières appelé par la Couronne à témoigner au procès pour homicide involontaire intenté à la société des Mines Belmoral, M. Louis Gignac, 31 ans, de Houston, au Texas, a fourni hier ces précisions au procureur Jean-Pierre Major.

M. Gignac a été déclaré expert en génie minier, en géologie et en exploitation minière par le président du tribunal, le juge Ivan Mignault.

Le témoin a également qualifié de mauvaise décision le fait d'a-

voir aminci le pilier situé entre la galerie 1-7 et le chantier d'abattage 2-7 de la mine d'or Ferderber-Belmoral, où huit

mineurs ont perdu la vie le 20 mai 1980.

Le procès, qui a débuté le 16 septembre, se poursuit.

MATTEL COUPE DE 25%* LE PRIX DES MAISONS

Noël approchait et l'excitation régnait chez la famille Petiots. "Vingt-cinq pour cent de moins sur le prix de notre future maison!", s'exclama M. Petiots; alors que c'était déjà une excellente affaire!"

Madame Petiots avait le sourire aux lèvres. "Juste la maison qu'il nous fallait! Tous nos enfants y tiennent à l'aise, et notre lit de cuivre, notre table ancienne—tous nos jolis meubles—y seront mis en valeur!" "Et, interrompit M. Petiots, il reste amplement de place pour tous les nouveaux meubles que nous voulons acheter."

"Enfin notre petite maison à nous," soupira Mme Petiots. "Pas si petite que ça, dit fermement M. Petiots, qui étudiait les plans. Cinq pièces, deux escaliers, tourelle, toit mansardé, parquets de bois franc, portes qui ferment..." "Et un bon foyer qui s'allume," s'extasia Mme Petiots. Les yeux verts de M. Petiots étincelèrent.

"Si nous voulons y passer Noël, il est temps d'agir!"

VOICI, PRÊTS À VOUS FAIRE VISITER LA MAISON DES PETIOTS, M. ET MME PETIOTS EUX-MÊMES, AVEC LEUR NOUVEAU-NE ET LEURS QUATRE CHARMANTES FILLETES. UN MERVEILLEUX CADEAU DE NOËL POUR LES PETITES PERSONNES DE CINQ ANS ET PLUS.

Note aux futurs propriétaires. Quand vous achetez la maison des Petiots pour le Noël de qui-vous-savez, inscrivez sur le reçu de caisse le numéro de code du produit (les quatre chiffres qui se trouvent sous la signature Mattel figurant sur l'emballage). Postez ce reçu avant le 31 janvier 1982 et nous vous enverrons un chèque au montant de 10\$. Sur la base d'un prix au détail de 40\$, cela fait une économie de 25 pour cent. Un heureux dénouement!

MERCI POUR LES 10\$!

J'ai acheté la maison des Petiots. Ci-joint le reçu de caisse sur lequel j'ai inscrit les quatre chiffres du numéro de code du produit. Veuillez m'envoyer un chèque de 10\$ à l'adresse suivante:

Nom _____
Rue _____
Ville _____
Prov. _____ Code postal _____
Envoyer à: Offre de rabais sur la maison des Petiots, C.P. 9922, Saint-Jean, N.B. E2L 4P9.

Termes de l'offre: 1. Une preuve d'achat devra être fournie. 2. Toute demande de remboursement devra nous parvenir avant le 31 janvier, 1982. 3. Délai de remboursement: 6 semaines.

Canadiens sauvés aux Bermudes

HAMILTON, Bermudes (PC) — Selon la police, trois Canadiens ont été sauvés, hier, au moment où ils étaient en perdition dans l'Atlantique. Leur yacht de 12 mètres aurait connu des problèmes mécaniques et le vent aurait eu raison de la voile.

La police n'a pas donné les noms des trois hommes, mais l'enregistrement de leur yacht, le "Kamouraska", portait la mention de Valcourt, au Québec.

L'embarcation se trouvait à 322 kilomètres est-sud-est des Bermudes, incapable de bouger au milieu d'une mer en furie, quand le "Al-Shamiah", un cargo battant pavillon du Koweït, l'a aperçue.

Aux dernières nouvelles, hier soir, les trois hommes étaient en route pour Savannah, en Georgie.

Depuis une semaine, c'était le troisième yacht à être abandonné au milieu de la tempête, qui secoue l'Atlantique ces jours-ci.

Cadavre repêché

Le corps de Delbert McDonald, âgé de 16 ans, de Vieux-Fort, dans le comté de Duplessis, a été repêché, lundi, du lac Vieux-Fort dans lequel il s'était noyé, la veille.

La Sûreté du Québec du poste de Blanc-Sablon, sur la Basse-Côte-Nord, précise que l'adolescent s'était avancé sur le lac gelé et que la glace trop mince avait cédé sous son poids.

La noyade était survenue vers 13h, dimanche. Vieux-Fort est une localité située à quelque 65 kilomètres à l'ouest de Blanc-Sablon.

Annoncez votre nomination dans
LE SOLEIL
vous serez connu du jour au lendemain
647-3270

*Sur la base d'un prix de détail de 40\$ pour la maison non meublée. Le prix peut varier selon l'endroit. Poupées et meubles en métal coulé vendus séparément. Les poupées sont articulées mais ne tiennent pas debout toutes seules. Mattel Canada Inc., 1981. Tous droits réservés.

L'Opposition réclame un débat sur Hydro-Québec

par Michel DAVID

L'opposition réclame la tenue d'un débat public sur la restructuration financière de la société Hydro-Québec et demande au gouvernement de retarder l'adoption du projet de loi 16 tant que ce débat n'aura pas eu lieu.

Hier, à l'Assemblée nationale, le député libéral d'Outremont, M. Pierre Fortin, a dénoncé énergiquement le projet de loi 16, qu'il a qualifié de "spoliation d'un bien public" et de "bris du contrat social qui existe entre le gouvernement et la population depuis 1962".

M. Fortier s'en est également pris aux "théories pseudo-énergétiques" des ministres Yves Duhaime et Jacques Parizeau, selon lesquels il est nécessaire de hausser les tarifs d'électricité pour inciter les consommateurs à l'économiser.

Pour le député d'Outremont, le gouvernement veut plutôt transformer Hydro-Québec en collecteur d'impôts, au même titre que la Société des alcools ou Loto-Québec, qui n'existent que pour remplir les coffres de l'Etat. A preuve, c'est dans le discours du budget du printemps dernier qu'on a annoncé les grandes lignes du loi 16.

En vertu de ce projet, Hydro-

Québec deviendrait une société à capital-actions contrôlée exclusivement par le gouvernement. Comme toutes les entreprises, elle devrait payer des taxes et verser des dividendes.

Selon le ministre Yves Duhaime, qui inaugurerait le débat en deuxième lecture, le projet de loi 16 est "un moyen que se donne le gouvernement du Québec pour procéder à une redistribution des fruits de cette richesse naturelle qu'est l'hydro-électricité".

Pour M. Pierre Fortier, cela signifie plutôt qu'Hydro-Québec, qui appartenait à ce jour aux six millions de Québécois, deviendra la propriété

exclusive du ministre des Finances qui s'en servira pour éponger ses déficits.

Autre changement important prévu dans le projet de loi 16: la société d'Etat ne sera plus tenue de fournir de l'électricité aux plus bas taux possibles, comme les consommateurs auront l'occasion de le constater à compter du 1er janvier prochain.

Le ministre Yves Duhaime soutient que les intentions du gouvernement étaient connues depuis mars dernier et que, si la réforme à Hydro-Québec n'était pas un thème majeur lors de la dernière campagne électorale, la population s'est quand

même prononcée indirectement le 13 avril.

Les libéraux l'entendent autrement. En 1962, M. Lesage avait déclenché des élections sur la nationalisation de l'électricité, tellement la question semblait importante. Des changements aussi lourds de conséquences que ceux proposés par le projet de loi 16 doivent donc faire l'objet d'un débat public.

Développement économique

L'opposition ne s'inquiète pas seulement des entorses à la social-démocratie que constitue une hausse

de 16 pour 100 des tarifs domestiques. Elle craint également que la restructuration annoncée ne diminue la capacité d'Hydro-Québec de jouer son rôle traditionnel de moteur du développement économique.

Reprenant les propos du fiscaliste Marcel Bélanger rendus publics lundi, M. Pierre Fortier a dit craindre que les charges fiscales imposées à Hydro-Québec — \$1.25 milliard dès 1985, selon M. Bélanger — ne force la société d'Etat à réduire ses investissements, donc à créer moins d'emplois.

Suggestions emballantes pour emballer

666 10 rouleaux de papier d'emballage, le paquet: **249**

Woolco

Rouleaux de papier d'aluminium ou de fantaisie pour emballer. Au choix, chac.: **219**

9 rouleaux de papier de Noël
B. Rouleau de 30 x 60 po. Le paquet: **4.99**

45 cartes de Noël, la boîte: **219**

10 Ribbons Rubans 150 x 45.7. Le paquet: **1.99**

Rouleaux de ruban. Paquet de 10: **1.99**

Diablotins de Noël, paquet de 8: **3.99**

Papier de soie et papier d'emballage, le paquet: **2.79**

Ruban de fantaisie. Rouleaux totalisant 600 po. **2.29**

Saison Des Fêtes 40 serviettes. **1.45**

Boîtes pour Cadeaux Gift Boxes. **1.99**

Eventail de boîtes-cadeaux. Au choix, le paquet: **1.69**

Prix en vigueur jusqu'à épuisement des stocks.

Achetez Woolco... partez gagnant!

GALERIES STE-ANNE

2960, boul. Ste-Anne, Giffard
HEURES D'OUVERTURES: LUNDI, MARDI et MERCREDI: de 9h à 17h.30. JEUDI et VENDREDI: de 9h à 21h. SAMEDI: de 9h à 17h.

Les Galeries de la Capitale

5401, boul. des Galeries, Québec

GALERIES CHAGNON

Rond-point de Lévis

LES GRANDS MAGASINS

Woolco

UNE DIVISION DE F.W. WOOLWORTH CO. LTD.